

**RAPPORT GENERAL
DU
BUDGET PRIMITIF
2025**

Rapport Général du Budget primitif 2025

SOMMAIRE

Propos liminaires.....	3
Partie 1 : Une dégradation historique des comptes de la nation qui nous oblige collectivement à la responsabilité	4
A. Un effort nécessaire de redressement des comptes publics	5
B. Retour sur les mesures impactantes du projet initial de loi de finances 2025	7
1. La création à compter de 2025 d'un fonds de réserve des collectivités territoriales (article 64 du PLF 2025).....	7
2. Hausse des cotisations des employeurs territoriaux à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)	8
3. Un gel en valeur, au titre de 2025, des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales (article 31 du PLF 2025)	8
4. Abaissement de la compensation du FCTVA (article 30 du PLF 2025)	8
5. La baisse des dotations dites « variables d'ajustement » (article 29 du PLF 2025)	8
6. Intégration des majorations régionales de TICPE, dites Grenelle, dans le tarif national de TICPE avec une neutralité budgétaire pour les Régions (article 7 du PLF 2025).....	8
7. Diminution de l'enveloppe dédiée au fonds vert.....	8
C. Vers un nécessaire renforcement de l'autonomie financière des Régions.....	9
Partie 2 : Présentation générale du Budget Primitif 2025 : des choix difficiles mais nécessaires pour préparer l'avenir	10
A. Les autorisations pluriannuelles du Budget primitif 2025	13
1. Les Autorisations d'Engagement (AE).....	14
2. Les Autorisations de Programme (AP).....	15
B. Les dotations en crédits de paiement au titre du Budget primitif 2025	16
1. Les dépenses de fonctionnement.....	16
2. Les dépenses d'investissement	20
C. Les recettes du Budget primitif 2025	21
1. Les recettes de fonctionnement.....	22
2. Les recettes d'investissement	28
D. Les conditions de l'équilibre budgétaire	30
1. Les opérations d'ordre.....	30
2. Épargne et emprunt	31

Partie 3 – Le Budget Primitif 2025, un Budget pour préserver l’essentiel et préparer l’avenir.....	32
A. Défi n° 1 : Agir en faveur de l'emploi et des entreprises.....	33
1. Emploi Compétences	34
2. Transitions	35
3. Innovation : sanctuarisation des 300M€ pour l’innovation pour les 4 prochaines années	36
4. Attractivité – Rayonnement	37
B. Défi n° 2 : Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne.....	38
1. Offrir un cadre propice à la réussite des lycéens	38
2. Accompagner les Ligériens dans leurs parcours de formation et d'insertion professionnelles	39
3. Faire de la culture, du patrimoine et du sport des facteurs d’épanouissement pour les	40
jeunes sur nos territoires	40
C. Défi n° 3 : Promouvoir une écologie positive.....	42
1. Une ambition réaffirmée pour les mobilités	42
2. Des actions au service de la transition écologique poursuivies	45
D. Défi n° 4 : Agir en proximité, pour un développement équilibré de nos territoires.....	47
1. S’assurer d’un développement équitable des territoires.....	47
2. Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires.....	47
3. Permettre aux territoires et aux acteurs de la Région de bénéficier des fonds européens	48

Propos liminaires

La France plonge dans une crise politique et budgétaire inédite dans l'histoire de la V^{ème} République. Ce contexte extrêmement difficile, provoqué par des forces politiques qui partagent le même rejet de l'intérêt général et du sens du compromis, emporte des conséquences extrêmement négatives sur l'emploi, la croissance et la cohésion nationale.

Face à l'incertitude, et alors que la crédibilité financière de notre pays est en cause, notre majorité a choisi de réagir fortement et d'engager un plan d'économies des dépenses de fonctionnement de la Région, en vue de préserver ses capacités d'investissement et de rebond face aux difficultés qui s'accumulent.

Ce budget primitif est un budget de responsabilité et de devoir vis-à-vis de nos enfants.

Nous considérons que la Région doit prendre sa part à l'effort de redressement national qui s'imposera, tôt ou tard, à tous.

Nous faisons le choix résolu de cibler nos économies sur les dépenses récurrentes de fonctionnement, afin de maintenir un budget d'investissement élevé et de préserver nos compétences prioritaires.

Nous engageons une véritable réforme structurelle du fonctionnement de la Région.

Une Région que nous voulons concentrée sur ses compétences légales et pleinement mobilisée sur les enjeux essentiels de notre temps : le combat pour l'emploi et la compétitivité de nos entreprises, l'avenir de notre jeunesse, la mise en œuvre des grandes transitions qu'elles soient climatiques ou technologiques.

Partie 1 : Une dégradation historique des comptes de la nation qui nous oblige collectivement à la responsabilité

« Alors que la situation économique s'est normalisée et que l'inflation s'est résorbée, la France se trouve aujourd'hui dans une situation préoccupante ». C'est ainsi que la Cour des comptes alertait en juillet dernier sur la situation des comptes publics, faisant état d'une « dette publique, emportée par la réitération des déficits et par son poids, (qui) affiche un coût de plus en plus élevé qui contraint toutes les autres dépenses, obère la capacité d'investissement du pays et l'expose dangereusement en cas de nouveau choc macroéconomique »¹.

La France se positionnait même, fin 2023, au troisième rang des pays les plus endettés de l'Union européenne, après la Grèce et l'Italie. Et le 27 novembre dernier, le taux des emprunts français à 10 ans, grimpait jusqu'à 3,045 %, dépassant temporairement le taux grec (3,04 %). Cette situation marque une défiance nouvelle des investisseurs sur la fiabilité de la France.

Fin 2023, la majorité des autres pays européens parvenait en effet à stabiliser ou réduire leur déficit. La France, de son côté, atteignait un niveau élevé à -5,5% du PIB. La situation en 2024 devrait encore s'aggraver, avec un déficit attendu à 6,1 % et ce, malgré une croissance modérée mais solide. Dès lors, la trajectoire budgétaire présentée en avril dernier, et visant à ramener le déficit sous les 3 % en 2027, devenait peu réaliste.

Les agences de notation ont tenu compte également de ce contexte. L'agence américaine Fitch avait ainsi maintenu, en octobre, la note souveraine de la France à AA-, mais en y dégradant la perspective à "négative". L'agence de notation S&P Global Ratings (ex-Standard & Poor's), vient quant à elle fin novembre d'envoyer un signal plus positif en maintenant sa note au niveau actuel : « AA- » sans changer sa perspective "neutre". Toutefois, ce maintien de la note intégrait les efforts de redressement présentés dans le projet de loi de finances pour 2025.

Le vote, le 4 décembre dernier, d'une motion de censure contre le gouvernement remet en question l'adoption du projet de loi de finances et ses mesures certes drastiques pour les collectivités, mais indispensables. Cette situation affaiblira sans nul doute la confiance des acteurs économiques, faisant peser des risques de paralysie économique. Elle dissuadera les investisseurs étrangers de financer de nouveaux projets sur nos territoires, mais aussi d'acheter la dette française dont l'Etat est si dépendant aujourd'hui. Et enfin, elle renforcera la méfiance de nos concitoyens envers leurs institutions et leurs représentants.

Aujourd'hui, les pistes pour sortir de l'ornière sont étroites. Le gouvernement pourrait utiliser l'article 47 de la Constitution pour voter a minima l'autorisation de lever l'impôt par une loi spéciale, et reconduire, par décrets, le budget 2024. Dans ce cas, près de 13 milliards de transferts financiers aux collectivités pourraient être difficile à débloquer.

Le futur gouvernement pourrait aussi reprendre en l'état le PLF pour poursuivre la navette parlementaire. Les mesures concernant les collectivités, qui représentaient une perte de 40 M€ pour la Région, pourraient dès lors trouver à s'appliquer.

Ainsi, la remise en question du PLF ne change rien au niveau de la dette publique et du déficit, ni aux efforts qui seront réclamés aux collectivités. La fin de ce PLF et l'abandon, sous doute provisoire, des mesures envers les collectivités ne constitue pas une "cagnotte" que la Région doit s'empresse de dépenser.

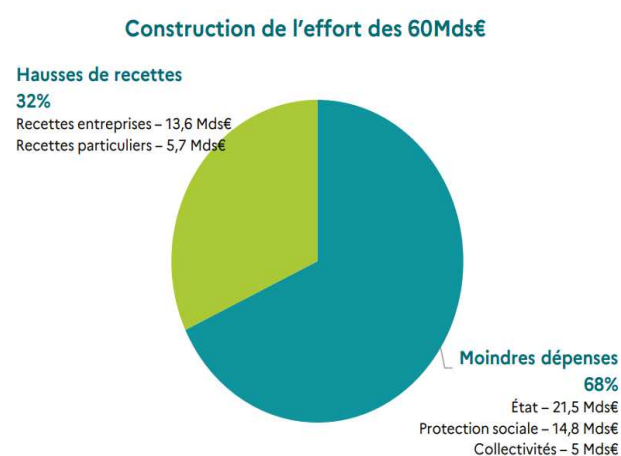
¹ Rapport de la Cour des comptes « La situation et les perspectives des finances publiques » - juillet 2024

Aussi, la majorité régionale reste convaincue de la nécessité absolue de réaliser un plan d'économies de 100 milliards d'euros pour préserver son budget 2025, mais également les suivants.

A. Un effort nécessaire de redressement des comptes publics

Face à un déficit qui devrait atteindre -6,1% à fin 2024, le gouvernement estimait, dans son PLF 2025, à 60,6 milliards d'euros (2 points de PIB) l'effort nécessaire sur l'exercice 2025 pour ramener ce déficit à 5 %. Ce plan de redressement des comptes publics se composait de deux volets :

- Une réduction des dépenses pour un montant de 41,3 milliards d'euros (environ deux tiers de l'effort budgétaire global),
- Une augmentation des recettes pour un montant de 19,3 milliards d'euros basée principalement sur des contributions fiscales exceptionnelles.



Source : Dossier de presse – Projet de loi de finance 2025

TOTAL DES MESURES - Md€		60,6
Moindres dépenses par rapport au tendenciel		41,3
Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs		21,5
dont mesures non documentées à venir par amendement		5
Rétablissement des comptes de la Sécurité Sociale		14,8
dont réduction du déficit de la CNRACL		2,3
dont report au 1er juillet de l'indexation des retraites		3,6
dont réduction de dépenses fiscales		4,7
dont freinage de la trajectoire des dépenses d'assurance maladie		3,8
Modération des dépenses des collectivités locales		5
dont Prélèvement fonds de réserve		3
dont Gel de la TVA		1,2
dont Réduction du FCTVA		0,8
Hausse des recettes		19,3
Hausse des contributions sur les entreprises		13,6
dont contrib. exceptionnelle sur les bénéficiaires des gdes entreprises		8
dont mesures non documentées à venir par amendement		1,5
dont suspension de la baisse de la CVAE		1,1
Fiscalité des particuliers		5,7
dont contribution temporaire sur les très hauts revenus		2
dont hausse des taxes sur l'énergie		3

Source : FCL – Gérer la Cité – PLF 2025

Il était attendu que les collectivités locales participent à ce plan d'économies à hauteur de **5 milliards d'euros (Md€)**. A cela s'ajoutaient :

- **Environ 1,3 Md€** sur les 2,3 Md€ prévus au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS 2025) pour résorber le déficit de la CNRACL,
- **Et une réduction de 0,487 Md€** des « variables d'ajustement ».

Le PLF 2025 confirmait, par ailleurs, la baisse des autorisations d'engagement sur le fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros.

Cela portait ainsi à 6,78 Md€ l'effort demandé aux collectivités locales.

Si la censure du gouvernement remet en question ce projet de budget, elle n’efface ni le déficit, ni les efforts qui seront tôt ou tard nécessaires pour redresser la situation des comptes publics et, par là même, la contribution des collectivités territoriales à cet effort national. L’histoire nous apprend en effet qu’au cours des 15 dernières années, l’échelon local a régulièrement été appelé à contribuer à la résorption des déficits :

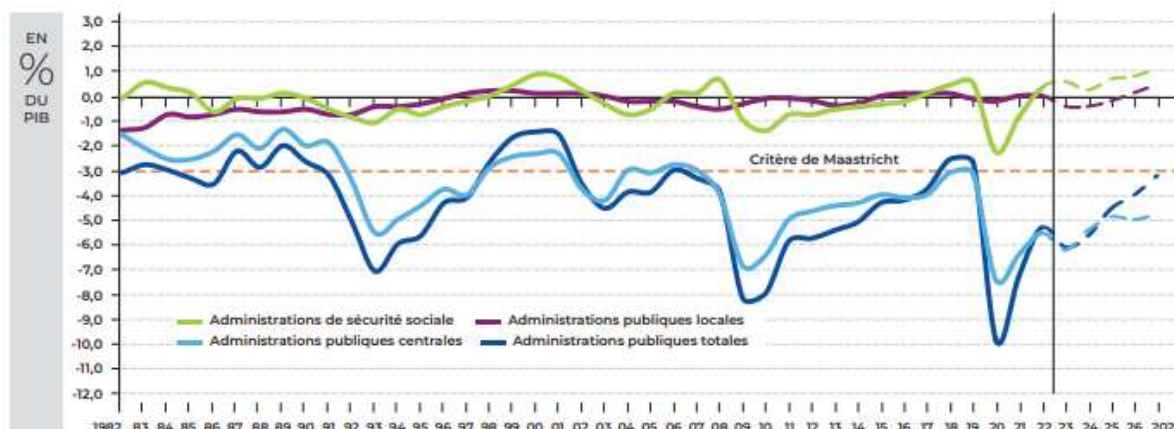
- **Dès 2008** : désindexation puis gel de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**,
- **Juillet 2013** : mise en place du « **Pacte de confiance et de responsabilité** entre l’État et les collectivités locales » et réduction de l’enveloppe des concours financiers de l’Etat à 750 M€,
- **Projet de Loi de Finance 2015** : vote d’un **plan d’économies de 50 Md€** sur 3 ans dont 11 Md€ pour les collectivités,
- **2018** : institution des **Contrats de Cahors**, selon un mécanisme se voulant plus contraignant et visant à encadrer l’évolution des budgets locaux.

Si les collectivités locales ont aujourd’hui une part relativement faible dans le déficit public (cf. graphique ci-dessous), leur avenir reste toutefois étroitement lié à celui de la France :

- **Leurs recettes sont principalement liées à la bonne santé économique du pays**, notamment les Régions, puisque le produit de la TVA représente 57% de leurs recettes,
- **Leurs recettes dépendent, encore pour partie, des transferts financiers de l’Etat (ces transferts représentent 24 % des ressources de la Région) ;**
- Certaines collectivités, à l’instar de l’Etat français, empruntent directement sur les marchés financiers. Elles disposent d’une notation financière qui ne peut être supérieure à celle de l’Etat. C’est le cas de la **Région qui est donc directement impactée par la crédibilité de la France sur les marchés financiers.**

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024)

Régions de France évaluait à **1,3 milliards d’euros l’effort attendu des Régions** dans le cadre du PLF 2025. C’est à peu près 19 % de l’effort attendu auprès des collectivités alors même que les Régions représentaient, à fin 2023, 15% des dépenses publiques locales².

² Les Chiffres clés des Régions – Régions de France – septembre 2024

	Mesures inscrites au PLF 2023	Impact pour l'ensemble des collectivités	Impact pour les Régions (Régions de France)
En dépenses	1.1- Mise en place d'un fonds de réserve pour les collectivités locales	3 000	-3 000
	1.2- Réduction du déficit de la CNRACL	2 300	-1 300
En recettes	1.3- Gel des recettes de TVA	1 200	-1 200
	1.4- Réduction du FCTVA	800	-800
	1.5- Baisse de la DC RTP	487	-487
	Total	7 787	-6 787
			-1 299

B. Retour sur les mesures impactantes du projet initial de loi de finances 2025

Les mesures introduites par le projet de loi de finances 2025 visaient quatre objectifs :

- Inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses,
- Renforcer la péréquation entre strates de collectivités "dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle »,
- Maîtriser les prélèvements sur les recettes de l'Etat à destination des collectivités par des baisses de dotations (FCTVA et « variables d'ajustement »),
- Résorber le déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Les mesures prévues au PLF 2025 grevaient de 40 M€ le budget régional, montant qui s'ajoute à la baisse des recettes de TVA déjà anticipée par la Région à hauteur de 40 M€ et dont le gel était également confirmé par ce projet de loi. Ces mesures vous sont détaillées dans les paragraphes suivants.

1. La création à compter de 2025 d'un fonds de réserve des collectivités territoriales (article 64 du PLF 2025)

Il était ainsi prévu que ce fonds soit alimenté par un prélèvement correspondant à 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales et leurs ECPI, opéré sur les 450 collectivités dont le budget de fonctionnement dépasse 40 M€.

Ce prélèvement aurait été activé en cas de dépassement d'un solde de référence du déficit des collectivités fixé chaque année par décret. Il aurait alimenté les dispositifs de péréquation existants (FPIC pour le bloc communal, le fonds de péréquation des DMTO pour les Départements, et le fonds de solidarité des Régions).

Au regard des comptes 2023, l'impact de cette mesure pour la Région des Pays de la Loire était évalué à un peu moins de 28 M€ par an.

2. Hausse des cotisations des employeurs territoriaux à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et du secteur hospitalier a atteint 2,5 Mds d'euros à fin 2023, et devrait s'élever à 3,8 Md€ à fin 2024. Sans mesure rectificative, le seuil des 11 milliards d'euros pourrait être franchi à l'horizon 2030. Aussi, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) prévoyait-il une hausse de 4 points du taux de cotisation retraite des employeurs publics, rejoignant ainsi la suggestion faite par la Cour des comptes dans son dernier rapport d'octobre.

Pour la Région des Pays de la Loire, l'impact de cette mesure était estimé à environ 3,6 M€ sur 2025, soit + 0,3 % de DRF (Dépenses réelles de fonctionnement).

3. Un gel en valeur, au titre de 2025, des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales (article 31 du PLF 2025)

Le PLF prévoyait de reconduire, exceptionnellement pour 2025, les montants de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versés en 2024 aux collectivités locales.

4. Abaissement de la compensation du FCTVA (article 30 du PLF 2025)

Le PLF 2025 prévoyait un abaissement du taux de remboursement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 16,404 % à 14,850 %, mais également un recentrage sur les seules dépenses d'investissement. Au niveau national, cela représente une économie de 258 M€ sur le budget de l'Etat, soit une **perte évaluée à 1,4 M€ pour la Région des Pays de la Loire.**

5. La baisse des dotations dites « variables d'ajustement » (article 29 du PLF 2025)

Le PLF 2025 prévoyait une minoration de 487 M€ des dotations de l'Etat vers les collectivités, à travers la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour les trois strates, ainsi que du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). La Région des Pays de la Loire devait ainsi voir disparaître totalement sa DCRTP, pour un montant de **5,9 M€.**

6. Intégration des majorations régionales de TICPE, dites Grenelle, dans le tarif national de TICPE avec une neutralité budgétaire pour les Régions (article 7 du PLF 2025)

Afin de se mettre en conformité avec la législation européenne, qui prévoit que seul un État a vocation à fixer des taux des droits d'accise applicables aux produits énergétiques, le PLF 2025 intégrait les majorations que peuvent décider les Régions dans l'accise nationale de TICPE au taux plafond actuel (2,5 €/hl). Cette mesure (neutre pour les Régions) relevant d'une obligation réglementaire, elle devrait être reprise dans une prochaine version du PLF 2025.

Les Régions n'auront plus, dès lors, à délibérer chaque année pour fixer les tarifs de ces majorations ce qui rend caduque la décision prise par le Conseil régional en session d'octobre dernier.

7. Diminution de l'enveloppe dédiée au fonds vert

Opérationnel depuis 2023, le Fonds vert est un dispositif visant à aider les collectivités territoriales à accélérer la transition écologique sur leur territoire. Doté de 2 milliards d'euros en 2023, le PLF

prévoyait de la réduire à 1 milliard. Cette baisse aura un impact assez faible pour les Régions, qui ne sont pas les principales bénéficiaires de ce fonds.

La Région des Pays de la Loire a bénéficié sur l'exercice 2023 d'une participation de 0,392 M€, en lien avec la mise en œuvre d'un projet autour du co-voiturage. La recette attendue du fonds vert est prévue à hauteur de 1,4 M€ en 2024 et estimée à 2,66 M€ au BP 2025.

C. Vers un nécessaire renforcement de l'autonomie financière des Régions

Dans son rapport sur les finances locales paru en juillet dernier³, la Cour des comptes s'inquiétait de la dégradation financière de certaines strates de collectivités locales : les Départements en premier lieu, mais également les Régions, « *la seule catégorie (...) à ne pas avoir retrouvé en 2021 et 2022 le niveau d'épargne brute constaté en 2019* ». L'exercice 2024 devrait s'inscrire dans la continuité avec une nouvelle baisse de l'autofinancement pour l'ensemble des acteurs locaux.

Dans le même temps, les besoins de financement des collectivités, et en particulier des Régions, ne cessent de croître pour faire face aux transferts de compétences ou pour répondre aux différents défis autour des transitions, de la mobilité ou bien encore de la cohésion territoriale. Ces défis croissants interrogent sur la soutenabilité des finances locales, alors même que les Régions ne disposent que d'une seule recette fiscale sur laquelle elles ont un pouvoir de décision : la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises), taxe assise sur les énergies fossiles, et dont le rendement est structurellement décroissant.

Aussi, dans l'attente d'une réforme structurelle sur leur financement, et afin de trouver rapidement des marges de manœuvre financières supplémentaires, plusieurs Régions ont d'ores et déjà prévu d'augmenter leur tarif fiscal des cartes grises. La Région des Pays de la Loire ne fait pas ce choix et privilégie la diminution de ses dépenses.

Par ailleurs, plusieurs amendements avaient été déposés, sous l'égide de Régions de France, dans le cadre du PLF 2025, pour élargir le panier des ressources des Régions. Ces mesures s'articulaient autour de 4 volets :

- La taxe d'immatriculation, en agissant sur son plafond et/ou sur l'exonération en faveur des véhicules électriques ;
- Le « versement mobilité », en élargissant les collectivités bénéficiaires aux Régions,
- L'instauration pour les Régions qui le souhaitent d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour au même titre que celle autorisée pour les Départements,
- La pérennisation, à compter de l'année 2025, du versement prévu dans le cadre du Ségur de la Santé en faveur des formations sanitaires et sociales (273 M€).

La motion de censure adoptée le 4 décembre repousse le débat autour de l'autonomie financière des Régions. Nul doute qu'il devra être reposé pour permettre aux collectivités de continuer d'investir.

∞ ∞ ∞

En définitive, si la participation des collectivités à l'effort collectif est nécessaire pour le redressement des finances publiques, cette contribution doit tenir compte de la nécessité de reconnaître l'importance de leur autonomie qui passera probablement par un changement de la structure de financement des collectivités.

³ Les finances publiques locales 2024 – fascicule 1 – Juillet 2024 – Cour des comptes

Partie 2 : Présentation générale du Budget Primitif 2025 : des choix difficiles mais nécessaires pour préparer l'avenir

La situation générée par le vote de la motion de censure, et l'absence de budget pour 2025 plongent la France dans l'inconnu. Ce ne sera pas sans conséquence sur une croissance économique déjà faible, et donc, in fine, sur les recettes de la Région.

Ce contexte oblige la Région à poursuivre les efforts déjà entamés et même à faire de cette contrainte une opportunité pour rationaliser son action. L'enjeu est triple :

- Préserver une trajectoire budgétaire soutenable et limiter le recours à l'emprunt,
- Dégager les marges de manœuvre financière pour concentrer voire accentuer l'effort sur les priorités du mandat,
- Accélérer les investissements pour préparer l'avenir.

Préserver la soutenabilité financière aujourd'hui est une priorité pour pouvoir demain poursuivre notre mission sans renier nos ambitions.

Cela implique un ajustement structurel des budgets de fonctionnement, qui passera nécessairement par une réorientation des moyens mais également un plan d'économies envisagé à hauteur **de 100 M€** d'ici à 2028 (soit moins de 10% du budget de fonctionnement de 1,2 Md€), **dont 82 M€ dès le budget 2025**.

Ce plan d'économie reste indispensable :

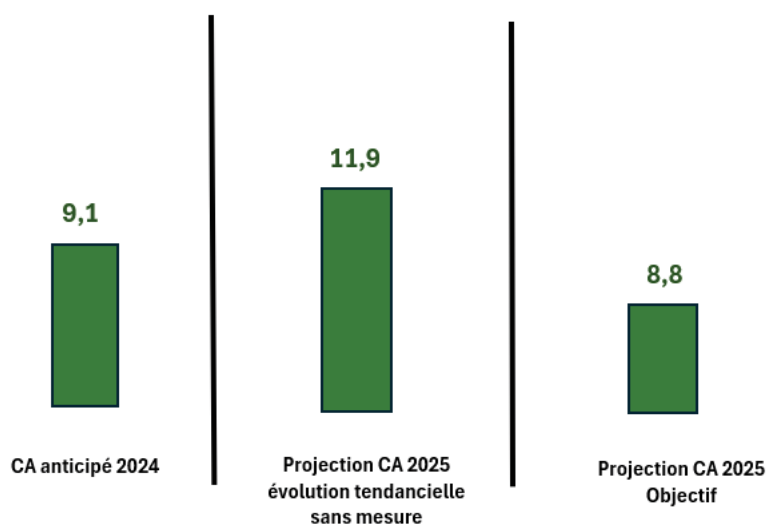
- Pour faire face au ralentissement des recettes de TVA qui, même sans la mesure de gel prévue dans l'ancien PLF 2025, devrait se confirmer avec un niveau de croissance peut-être encore plus faible que prévu,
- Pour faire face à l'effort qui sera demandé aux collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics,
- Pour faire face à l'effet de ciseau entre des recettes qui baissent d'un côté et un besoin important d'investissement à réaliser de l'autre pour pouvoir accompagner les acteurs du territoire dans leurs transitions et préparer l'avenir.

Ce plan d'économies concerne l'ensemble des politiques régionales, mais porte aussi sur les charges générales de la collectivité. Pour ce faire, un travail important de revue des dispositifs a été effectué sur l'ensemble des politiques régionales. Cette démarche a conduit à proposer la suppression de dispositifs jugés trop nombreux pour clarifier et simplifier l'action régionale mais également se recentrer sur les dépenses obligatoires et les priorités de la Région.

	Moindres dépenses par rapport au tendanciel pour 2025	Moindres dépenses par rapport au tendanciel pour 2026-2028	Moindres dépenses par rapport au tendanciel pour 2025-2028
L'action internationale	-1,52 M€		-1,52 M€
L'Agriculture	-2,27 M€	-0,51 M€	-2,78 M€
Le fonctionnement de la collectivité	-4,70 M€	-4,37 M€	-9,07 M€
L'économie	-3,39 M€	-4,17 M€	-7,56 M€
L'enseignement secondaire	-17,50 M€		-17,50 M€
L'environnement	-2,99 M€	-3,61 M€	-6,60 M€
Les fonds européens	-6,10 M€		-6,10 M€
Les territoires	-1,20 M€		-1,20 M€
La culture, le sport, la vie associative	-4,05 M€	-6,54 M€	-10,59 M€
Les mobilités	-24,71 M€		-31,25 M€
La formation, l'orientation	-11,03 M€		-11,03 M€
L'enseignement supérieur, la recherche	-2,55 M€		-2,55 M€
Total général	-82,01 M€	-19,20 M€	-101,21 M€

Cette décision relève d'un choix difficile mais nécessaire pour pouvoir faire face aux attentes réelles des Ligériens et accélérer nos investissements prioritaires. Sans mesures fortes et immédiates, la situation budgétaire ne permettra pas à la Région d'agir pour l'essentiel : l'emploi, la jeunesse, et les grandes transitions qu'elles soient climatiques ou technologiques. Ne rien faire, c'est se rendre vulnérable face aux prochaines crises.

Capacité de désendettement – en nombre années



Ainsi pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire **1 195,66 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**, contre 1 216,89 M€ au Budget primitif 2024.

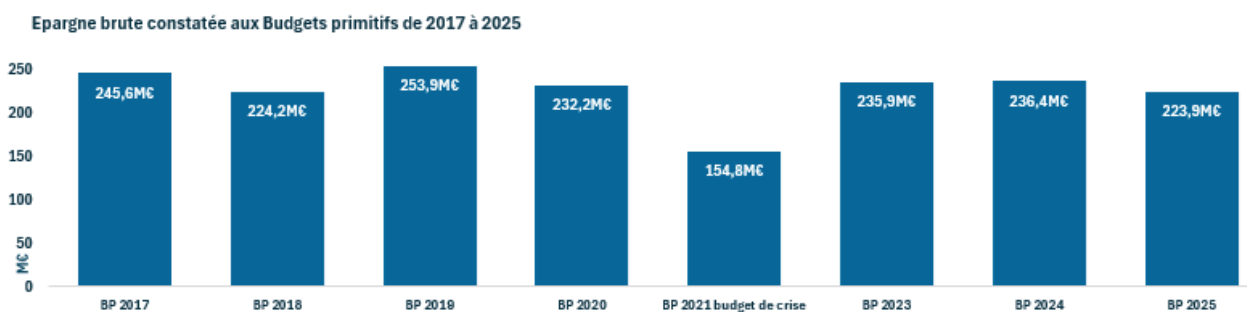
A périmètre constant, c'est-à-dire hors contribution au nouveau fonds de réserve et hausse des cotisations employeurs prévue pour la CNRACL, et sur la base du tendanciel d'évolution des dépenses pour 2025 prenant en compte l'inflation, l'indexation de nos contrats, les projets déjà engagés... les DRF sont ainsi en baisse de **- 82,01 M€ sur 2025**. Des économies à hauteur de 19 M€ sont actées pour 2026-2028.

	BP 2024	BP 2025 tendanciel	BP 2025 présenté	Economies	Evolution BP24/BP25
DRF TOTALES	1 216,89	1 246,67	1 195,66	-51,01	-21,23
Dépenses nouvelles PLF 2025 (Fonds de réserve et hausse cotisations CNRACL)			31,00	31,00	
DRF à périmètre constant	1 216,89	1 246,67	1 164,66	-82,01	-52,23

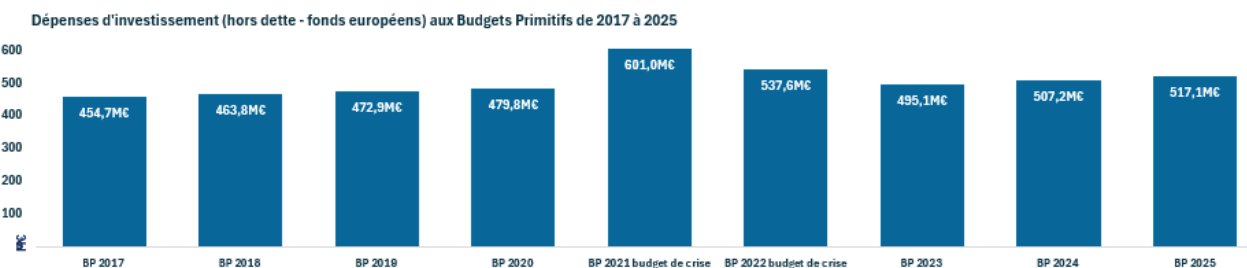
en M€

En parallèle, il est proposé d'inscrire **1 419,53 M€ de recettes** réelles de fonctionnement, contre 1 453,32 M€ au Budget primitif 2024 soit une baisse de près de 33,8 M€.

Ces inscriptions permettent de dégager une **épargne brute de 223,87 M€** (236,43 M€ au BP 2024).



Pour la section d'investissement, il est proposé d'amplifier les efforts d'investissement et d'inscrire, à l'occasion de ce Budget primitif 2025, **517,06 M€** de dépenses (hors dette et fonds européens), contre 507,24 M€ au BP 2024. A l'exception des budgets votés durant la crise sanitaire, le niveau d'investissement du BP 2025 est historiquement haut.

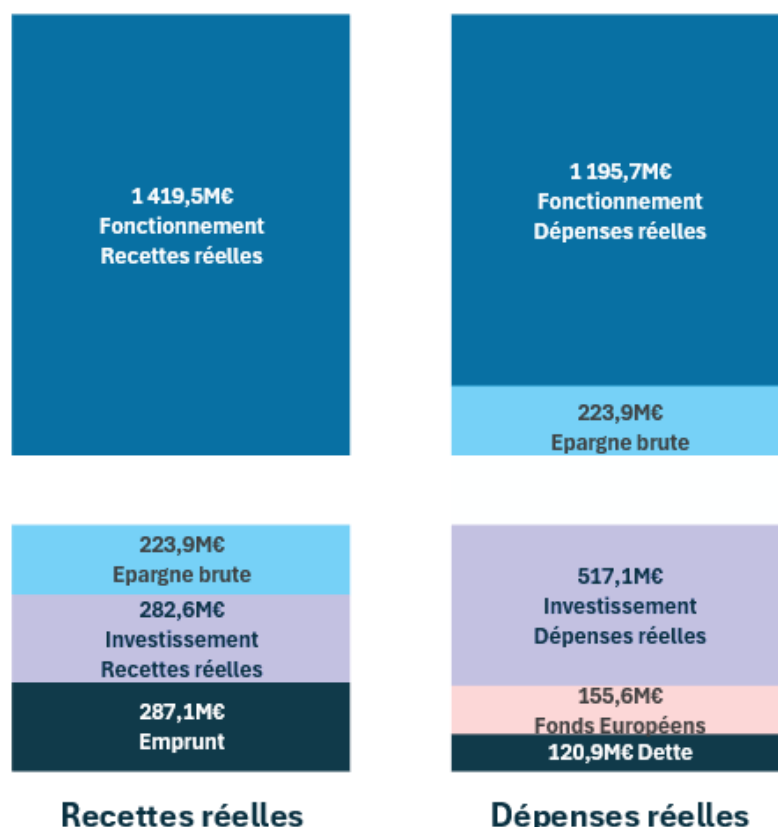


En parallèle, il est proposé d'inscrire **282,64 M€** de recettes d'investissement (hors emprunt), contre 329,43 M€ au Budget primitif 2024 (soit une baisse de -46,78 M€, dont 42,7 M€ pour les fonds européens et 4,7 M€ liés aux concours financiers de l'Etat).

L'emprunt d'équilibre s'établira à **287,06 M€**.

Ainsi, l'équilibre général du Budget primitif 2025, dont le montant s'élève à **1 989,2 M€**, s'établit de la façon suivante :

Budget primitif 2025 : 1989,2 M€



A. Les autorisations pluriannuelles du Budget primitif 2025

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de ses dépenses, la Région prévoit l'adoption d'autorisations de programme et d'engagement. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et des charges de fonctionnement.

A l'occasion du Budget primitif 2025, il est proposé d'inscrire **1 646,27 M€** d'autorisations pluriannuelles contre 1 694,92 M€ au Budget primitif 2024, soit une baisse de - 48,65 M€.

En cohérence avec son objectif de **maîtrise des dépenses de fonctionnement, et à l'instar des exercices précédents**, la maîtrise, sur le long terme, des dépenses de fonctionnement implique nécessairement une régulation des autorisations d'engagement (AE).

En revanche, une nouvelle fois, la Région maintient son effort en investissement avec une enveloppe d'Autorisations de Programme (AP) en hausse par rapport au BP 2024.

1. Les Autorisations d'Engagement (AE)

En section de fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement (AE) prévues en 2025 s'élève à **835,79 M€** contre 892,34 M€ au Budget primitif 2024 soit une **baisse de - 56,55 M€**.

La répartition des autorisations d'engagement par commission sectorielle est présentée dans le graphique ci-dessous :

Les Autorisations d'Engagement (AE)



La Région poursuit ainsi sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement par une baisse de ses enveloppes d'engagement à la fois sur le fonctionnement de l'administration (- 6,7 M€ soit - 74,1 %) mais également sur l'ensemble des politiques publiques (- 49,9 M€ soit - 5,5 %).

Ce sont ces économies qui, dans un contexte de baisse des recettes, permettront de maintenir voire d'intensifier l'intervention de la Région sur ses priorités, parmi lesquelles :

- **Les mobilités**, avec une enveloppe d'AE de 459,5 M€, en légère augmentation par rapport au BP 2024 permettant à la Région :
 - o De développer son offre ferroviaire et en particulier de proposer un véritable saut d'offre concernant le Tram-Train-Sud-Loire (TTSL),
 - o De développer les transports de proximité en sanctuarisant le transport à la demande et augmentant les transports scolaires, ainsi que l'offre des lignes régulières ALEOP (les nouvelles délégations de service public sur la Mayenne et le Maine-et-Loire permettront, par exemple, d'accroître l'offre de 7 à 8% sur ces secteurs) tout en favorisant le verdissement de la flotte d'autocars,
 - o De mettre en œuvre l'ambition numérique Aléop.

- **La jeunesse**, avec le maintien de l'enveloppe dédiée à l'éducation (105 M€) pour offrir aux jeunes Ligériens les meilleures conditions de réussite :
 - o Pour garantir le fonctionnement des lycées avec des dotations aux établissements en hausse (+ 6% soit un volume de 41 M€),
 - o Pour l'accompagnement social (4,6 M€ pour l'accès gratuit aux ressources pédagogiques et aux équipements professionnels, pour le fonds social des lycéens ou encore les aides aux élèves ayant des besoins spécifiques et la précarité menstruelle),
 - o Pour l'accompagnement éducatif (2,7 M€ pour les aides éducatives, les crédits éducatifs d'autonomie),
 - o Pour la lutte contre le décrochage et le soutien à la persévérance scolaire avec notamment les écoles de production (2,4 M€).

Il s'agit également d'ouvrir "le champ des possibles" pour ceux qui poursuivent dans l'enseignement supérieur. En sanctuarisant les enveloppes dédiées aux bourses ENVOLEO, la Région facilite l'expérience à l'international des étudiants, encourage leurs initiatives en particulier dans l'entrepreneuriat ou en lien avec les entreprises.

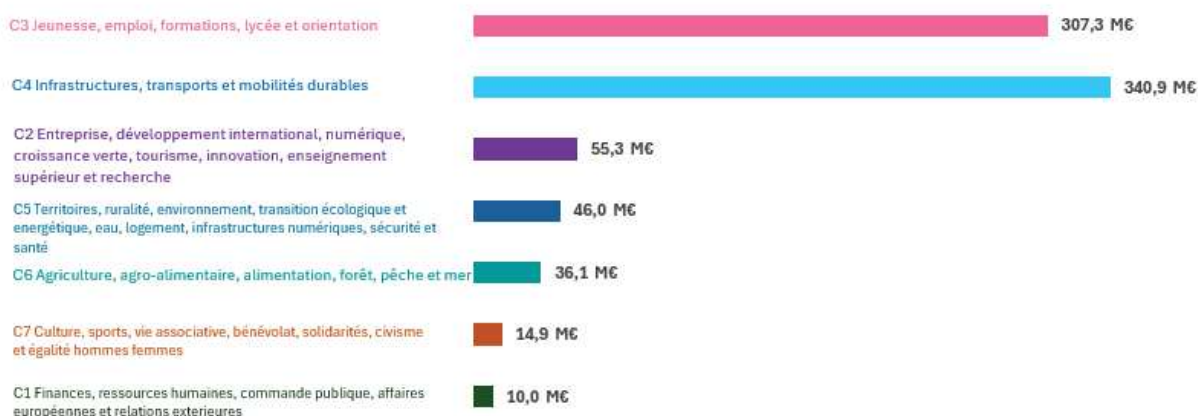
- **L'emploi et les compétences**, avec, à titre d'exemple, le rapprochement et le renforcement des deux dispositifs phares "1 emploi-1 formation" et "prépa clés avenir", soit une enveloppe de près de 65 M€ dédiée à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

2. Les Autorisations de Programme (AP)

En section d'investissement, le volume des autorisations de programme (AP) proposées au vote s'établit à **810,48 M€** contre 802,58 M€ au Budget primitif 2024, soit une hausse de + 7,9 M€.

La répartition des autorisations de programme par commission sectorielle est présentée dans le graphique ci-dessous.

Les Autorisations de Programme



L'année 2025 sera marquée par une **accélération des investissements dans les lycées** (223,8 M€ d'AP contre 120,6 M€ au BP 2024) avec la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'investissement 2025-2030. Dans ce cadre, la Région s'engage à accélérer la transformation énergétique des bâtiments et assurer la maîtrise des coûts d'énergie, mais aussi à promouvoir, à travers les opérations de travaux, des démarches environnementales exemplaires. Elle poursuivra ainsi les travaux de rénovation énergétique et le déploiement opérationnel du plan de solarisation en toiture ou en ombrière. Les travaux du lycée polyvalent de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44), débutés en octobre 2023 suivent par ailleurs le calendrier initial pour une livraison prévue en juin 2026 tandis que les études pour la construction du lycée de Vertou se poursuivent.

La Région maintiendra, par ailleurs, les enveloppes d'AP nécessaires (25 M€) à la fourniture des ordinateurs portables à chaque lycéen.

Enfin, il est à noter la mobilisation d'une enveloppe de près de 10 M€ en faveur des lycées pour renforcer les financements des équipements pédagogiques et répondre aux besoins de la transformation de la voie professionnelle, et lancer les appels à manifestation d'intérêt (AMI) « France 2030 » en termes de compétences et métiers d'avenir.

En parallèle, le volume d'AP sur le volet Mobilités sera également en hausse (340,9 M€ contre 318,9 M€ au BP 2024) pour poursuivre, notamment :

- Les travaux engagés en faveur de l'exploitation du réseau régional (rénovation à mi-vie de 17 rames, acquisition de matériels roulants, travaux dans les ateliers de maintenance), mais également la poursuite des investissements en faveur de l'ouverture à la concurrence du lot 2
- Les opérations de décarbonation du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, dont le projet phare de quai éolien offshore EOLE (plateforme d'assemblage des éoliennes dont l'objectif est de doter le site de Saint-Nazaire d'un accès direct à la Loire pour diversifier et pérenniser ses activités économiques). Ce projet mobilisera à lui seul une enveloppe de 15 M€ sur un coût total de projet de 35 M€, pour amorcer le plan de financement de la phase travaux.

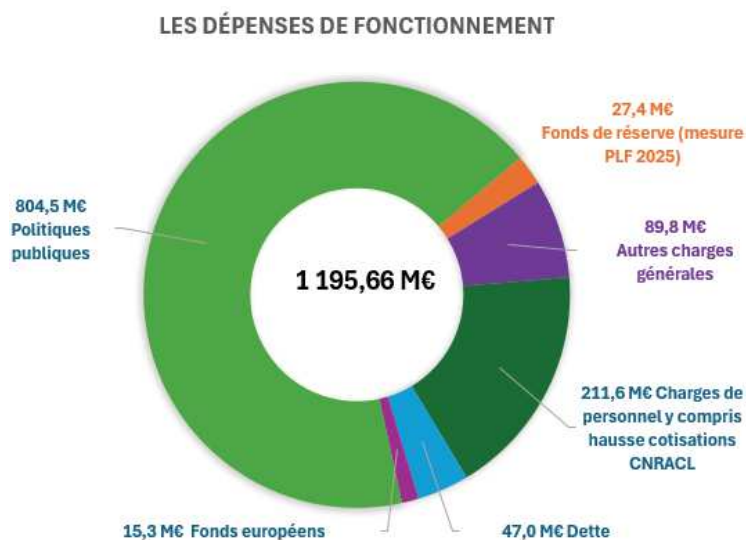
B. Les dotations en crédits de paiement au titre du Budget primitif 2025

Il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2025 un montant de dépenses réelles totales de **1 989,23 M€** contre 2 047,23 M€ au Budget primitif 2024 dont :

- **1 195,66 M€** au titre de la section de fonctionnement, soit une baisse de -21,23 M€ par rapport au BP 2024 ;
- **793,57 M€** au titre de la section d'investissement, soit une baisse de -36,77 M€ par rapport au BP 2024 (dont -45,73 M€ de fonds européens) ; hors fonds européens et amortissement de la dette, les DRI pour 2025 sont proposées en hausse de + 9,82 M€.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dotations en crédits de paiement de fonctionnement telles que proposées dans le Budget primitif 2025 s'élèvent à **1 195,66 M€** (1 102,32M€ hors fonds européens et frais financiers). Elles se répartissent comme suit :

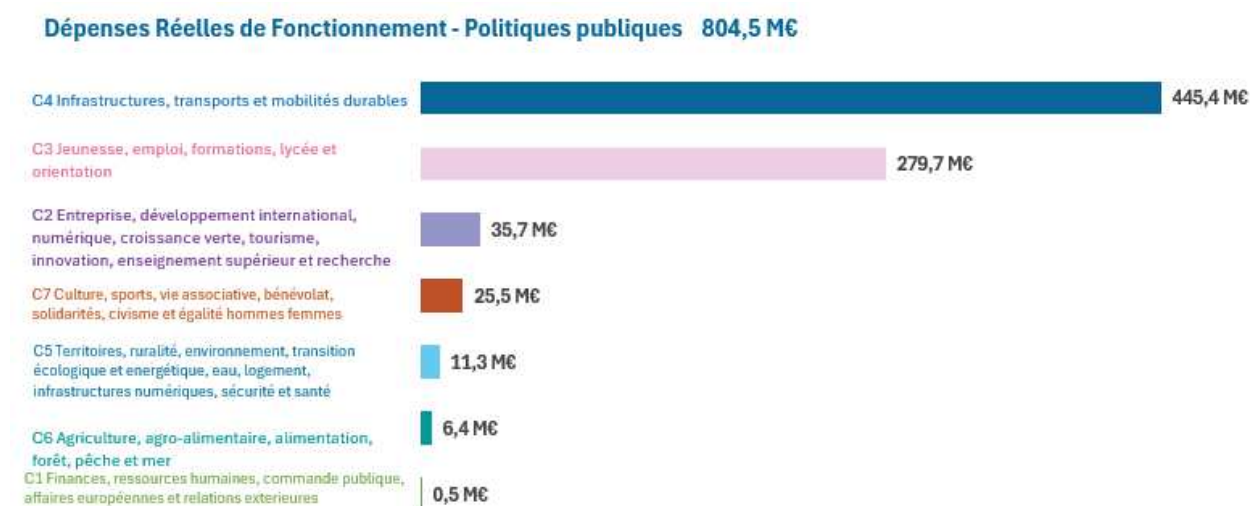


Les fonds européens, les dépenses de personnel et les moyens de l'administration sont présentés de manière distincte afin de favoriser la lisibilité du budget. Pour autant, ces dépenses contribuent aussi à la mise en œuvre des politiques publiques et à la qualité des services publics régionaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à **804,5 M€** et représentent 67,29 % du budget de fonctionnement de la Région.

La répartition de ces charges par commission sectorielle s'établit comme suit :



La Région, en parallèle de ses enveloppes d'autorisations d'engagement, mobilisera les crédits de paiement pour sa stratégie en faveur :

- **De la mobilité**, afin de poursuivre par exemple la mise en œuvre de la première année du contrat d'exploitation des lignes tram-train Nantes-Clisson et Nantes-Chateaubriant, le processus d'ouverture à la concurrence, le développement du transports scolaires et de l'offre de lignes régulières ou encore l'exploitation, pour la première année complète, de la nouvelle ligne expresse reliant Fontenay-le-Comte à la Roche-sur-Yon. Il faut également noter la sanctuarisation de l'enveloppe pour le transport à la demande ;
- **De la jeunesse** avec, en plus du soutien apporté au fonctionnement des lycées (90,4 M€ contre 89,3 M€ au BP 2024), la sanctuarisation ou le développement de ses interventions volontaristes, et la poursuite de ses actions en faveur de l'orientation avec notamment la poursuite du Big Bang de l'Emploi comme de l'Orientibus, le soutien aux divers concours et compétitions qui mettent en valeur les compétences et les métiers ;
- **De l'emploi** par un recentrage et un renforcement des dispositifs « 1 emploi = 1 formation » et « Prépa Clés d'avenir » ou par le déploiement des formations sanitaires et sociales avec notamment l'ouverture de 100 places supplémentaires d'accompagnants éducatifs et sociaux.

1.2 Les dépenses d'administration générale

Les dépenses d'administration générale comprennent les charges de personnel et les charges générales auxquelles s'ajoutent, en 2025, les dépenses liées aux nouvelles mesures du Projet de loi de Finance 2025 (la hausse des cotisations employeurs CNRACL pour 3,6 M€ et la contribution au fonds de réserve pour 27,4 M€).

Ainsi, au global, les charges d'administration représentent, au BP 2025, **328,8 M€** :

en millions d'euros

		BP 2024	BP 2025	évolution
A périmètre constant	Autres charges générales	88	89,8	2,0%
	Charges de personnel	202,7	208	2,6%
	Total	290,7	297,8	
Mesures PLF 2025	Hausse des cotisations CNRACL		3,6	
	Fonds de réserve		27,4	
	Total général	290,7	328,8	

Les dépenses de personnel s'élèvent à 208 M€ (hors mesure PLF liée à la hausse des cotisations CNRACL), soit une en hausse de 5,4 M€ par rapport au budget primitif 2024 qui s'explique principalement par la hausse annuelle du SMIC et le glissement vieillesse technicité (+ 3,3 M€).

A cela s'ajoute les mesures de fonctionnement comme les titres repas ou l'intégration de personnels dans le cadre du transfert FEADER, et également un certain nombre de mesures régionales essentielles pour les agents :

- La mise en place d'un nouveau contrat de prévoyance et un renforcement de la participation de la Région pour la complémentaire santé (+ 1,4 M€ pour 2025),
- La revalorisation du régime indemnitaire d'un certain nombre d'agents régionaux exerçant, pour l'essentiel, des fonctions d'encadrement dans les lycées et de gestion au siège et dans les antennes (+ 1,4 M€),
- Un renforcement de la politique d'accompagnement des agents dans cette transformation (dépenses de formation, etc... +0,4 M€).

Ces nouvelles dépenses seront compensées, en parallèle, par la suppression d'un certain nombre de postes au Siège et dans les Maisons des Régions à la suite de l'arrêt de plusieurs dispositifs. Cette décision permettra ainsi de réduire les dépenses de personnel de 1,3 M€. Les EPLE ne sont pas concernés par ces choix budgétaires.

Les autres charges d'administration s'élèvent à 89,8 M€. La hausse de + 1,7 M€ par rapport au BP 2024 s'explique :

- Par le prélèvement en faveur du Fonds de Solidarité Régional (créé par l'article 196 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, et destiné à renforcer la solidarité financière entre les Régions et le Département de Mayotte) qui passe de 1 M€ au BP 2024 à 2,2 M€ en 2025,
- Par l'augmentation des dépenses d'assurance (+ 500 K€).

Les autres charges d'administration restent globalement stables avec, à noter toutefois, des baisses sur les moyens réservés à l'administration générale (fournitures et services, courriers, logistique, ...) et à la communication. Par ailleurs, parmi ces dépenses, comme l'année précédente, 50,95 M€ sont liés au reversement aux Départements ligériens du produit de l'ancienne Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

1.3 Les fonds européens imputés en fonctionnement

L'exercice 2024 a été marqué par la clôture de la programmation 2014-2020 sur les fonds européens (FEDER, FSE et FEAMP), nécessitant l'inscription d'une enveloppe conséquente de crédits de paiement (30,73 M€). L'exercice 2025 devrait permettre de clôturer le programme FEADER et lancer progressivement l'ensemble des nouvelles programmations.

Aussi, il est proposé d'inscrire **15,34 M€ de dépenses de fonctionnement** au titre des fonds européens, ce qui représente environ 1,28 % des dotations en crédits de paiement de fonctionnement proposées.

1.4 Les frais financiers

Les frais financiers représentent près de 4 % du budget de fonctionnement, pour un montant de **47 M€**, soit une hausse de 5 M€ par rapport au BP 2024.

Le 17 octobre dernier, la Banque Central Européenne (BCE) baissait ses taux directeurs, pour la 3ème fois après 10 hausses de taux consécutives entre 2022 et 2023. Ainsi, le principal taux de la BCE, le taux de refinancement, a été réduit à 3,25 % contre 4,5 % à la fin de l'année 2023. Comme indiqué par la Banque Centrale, « les informations disponibles sur l'inflation confirment que le processus de désinflation est en bonne voie »⁴, toutefois les signaux inquiétants se sont accumulés pour l'économie européenne.

Aussi le défi de la BCE est désormais de servir son mandat, à savoir retrouver un niveau d'inflation de 2%, sans aggraver le ralentissement économique observé dans la zone Euro.

Le contexte politique français actuel, suite à la dissolution du mois de juin 2024 et les difficultés à trouver une majorité pour le vote de la Loi de Finances pour 2025 fragilise la confiance accordée à la France par ses créanciers.

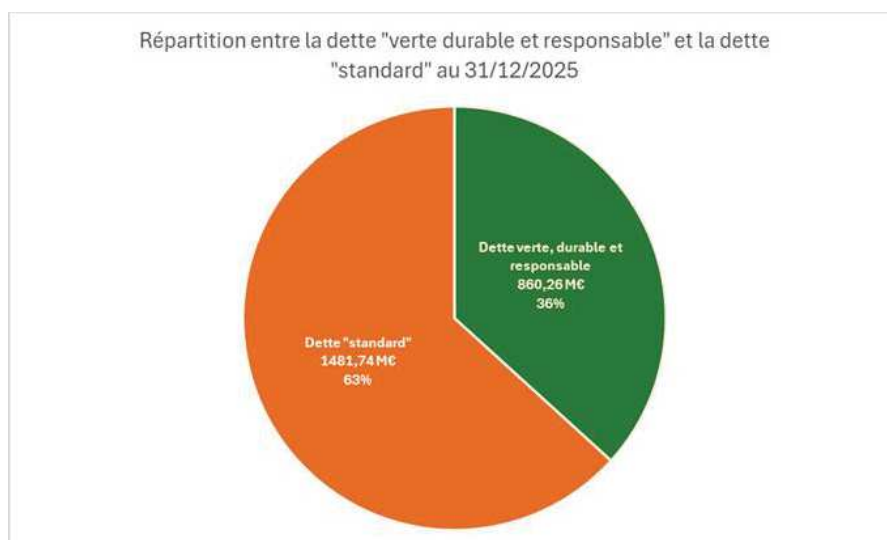
Ainsi, l'écart entre le taux d'intérêt des emprunts à 10 ans de l'Allemagne et celui de la France, aussi appelé Spread BUND vs OAT, se situe à des niveaux équivalents à ceux observés durant la crise de la dette de la zone euro de 2011. Au moment de la rédaction de ce rapport, le spread est de 0,84% contre 0,45% en moyenne entre janvier et juin 2024. La défiance des investisseurs pourrait s'accroître dans les mois à venir, le risque de liquidité reste cependant moins probable qu'une rude hausse des taux.

Malgré ce contexte, la Région dispose d'une bonne visibilité de la charge de sa dette dans la mesure où son stock de dette est composé majoritairement d'emprunt à taux fixe.

Par ailleurs, la Région a fait le choix depuis plusieurs années de verdir sa dette afin de mettre au diapason ses leviers de financement avec ses priorités régionales en faveur de la transition écologique.

Ainsi, entre 2018 et 2023, la Région des Pays de la Loire a levé 330 M€ de dette verte et responsable sous format « green bonds » et « sustainable bonds ». Outre la dette obligataire, la Région travaille régulièrement, depuis plus de 15 ans, avec les banques institutionnelles (Caisse des dépôts et Banque Européenne d'Investissements) qui proposent des emprunts fléchés vers des investissements en faveur de la transition écologique.

Pour 2025, la Région a pour ambition d'accélérer cette transition vers la finance verte en réalisant 50% de son besoin de financement sous format vert et responsable.

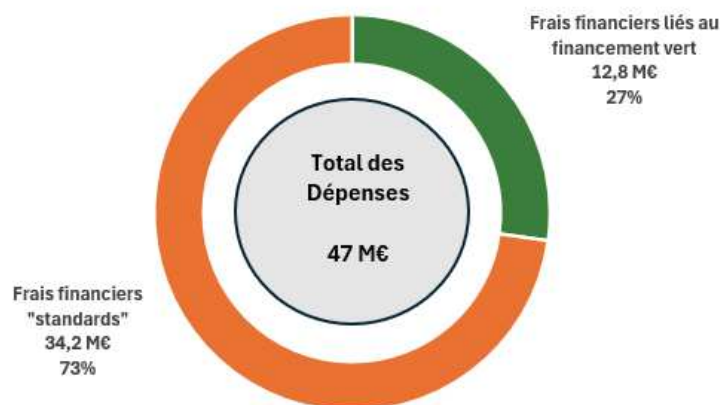


⁴ Communiqué de presse de la BCE du 17 octobre 2024

Cette accélération du recours à la finance verte, qui contraint la Région à communiquer sur la bonne allocation des fonds ainsi levés, peut s'observer dans la part grandissante de la charge de cette dette verte par rapport à l'ensemble des frais financiers de la collectivité.

Pour l'année 2025, sur les 47 M€ de frais financiers que la Région prévoit d'inscrire, 12,76 M€, soit 27 % seront dus au titre d'emprunts finançant exclusivement la transition écologique, tant dans la construction et la rénovation de nos lycées, que pour le développement des services de transports ferroviaires.

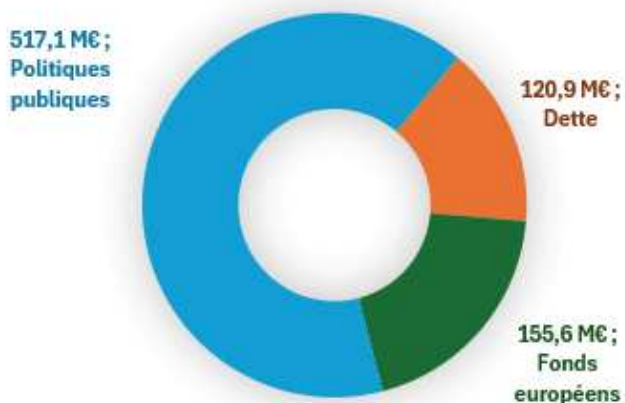
Répartition des frais financiers en fonction des instruments de financements



En 2024, la Région des Pays de la Loire a emprunté à un taux moyen de 3,57 %, contre 4,11 % en 2023. Pour 2025, les projections d'emprunts ont été établies sur la base de taux d'intérêt estimés à 3,37 %.

2. Les dépenses d'investissement

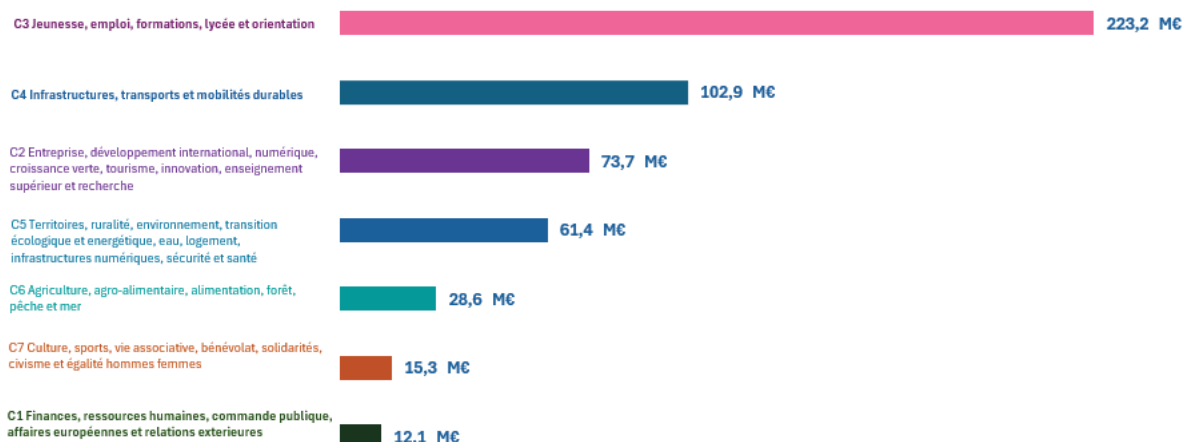
Les dotations en crédits de paiement d'investissement telles que proposées dans le Budget primitif 2025 s'établissent à **793,57 M€** contre 830,34 M€ au Budget primitif 2024, dont **517,1 M€** dédiés au financement des politiques publiques (montant en hausse par rapport aux 507,24 M€ votés au BP 2024).



Les dépenses d'investissement dédiées aux politiques publiques

La répartition des dépenses d'investissement dédiées aux politiques publiques est présentée dans le diagramme ci-dessous.

Dépenses réelles d'investissement - Politiques publiques (517,1 M€)



Les efforts d'investissement porteront sur l'exercice 2025, pour l'essentiel, sur les politiques suivantes :

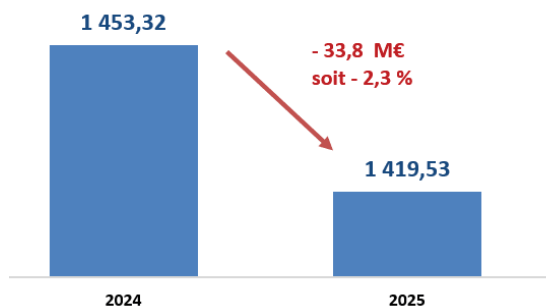
- 120 M€ pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement dans les lycées,
- 103 M€ pour les transports pour financer notamment la rénovation à mi-vie de certaines rames de TER, la transformation et la modernisation des ateliers de maintenance ou encore pour poursuivre le processus d'ouverture à la concurrence du lot 2 « Etoile mancelle »,
- 67 M€ pour accélérer la transformation écologique et technologique de notre tissu économique et aider les entreprises à faire de ces transitions une vraie opportunité de croissance. C'est tout le sens de la stratégie d'accélération votée par l'assemblée régionale lors de la session d'octobre dernier, avec la sanctuarisation des enveloppes dédiées aux interventions en faveur des entreprises, tous secteurs confondus (y compris l'agriculture et la pêche),
- 44 M€ pour les infrastructures et les équipements numériques des lycées, dont 24 M€ pour la fourniture d'un ordinateur portable à chaque lycéen,
- Près de 32 M€ pour finaliser la signature des Pactes stratégiques régionaux et des contrats de territoires,
- 14 M€ pour la construction d'un pôle d'Excellence pour les formations sanitaires sociales et de santé au Mans, auxquels s'ajoute une enveloppe de 5,6 M€ d'aides aux établissements sanitaires et sociaux, et 17 M€ en soutien aux structures de formation par apprentissage,
- 11,66 M€ pour la poursuite de la construction du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) à Nantes.

C. Les recettes du Budget primitif 2025

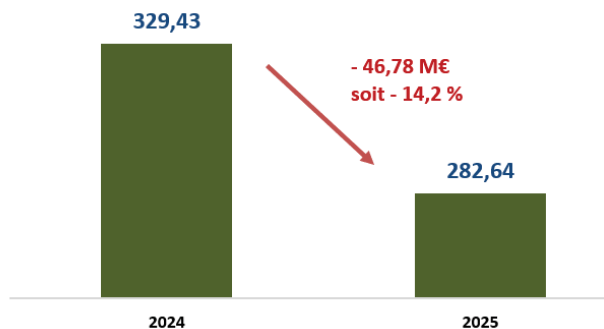
Le montant total des recettes proposées au Budget primitif 2025 s'élève à **1 702,17 M€** (hors dette) :

- Les recettes de fonctionnement s'établissent à **1 419,53 M€** contre 1 453,32 M€ au Budget primitif 2024, soit une baisse de - 33,8 M€ ;
- En investissement, il est proposé d'inscrire **282,64 M€** contre 329,43 M€ au Budget primitif 2024, soit une baisse de - 46,8 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025



Les recettes réelles d'investissement 2025



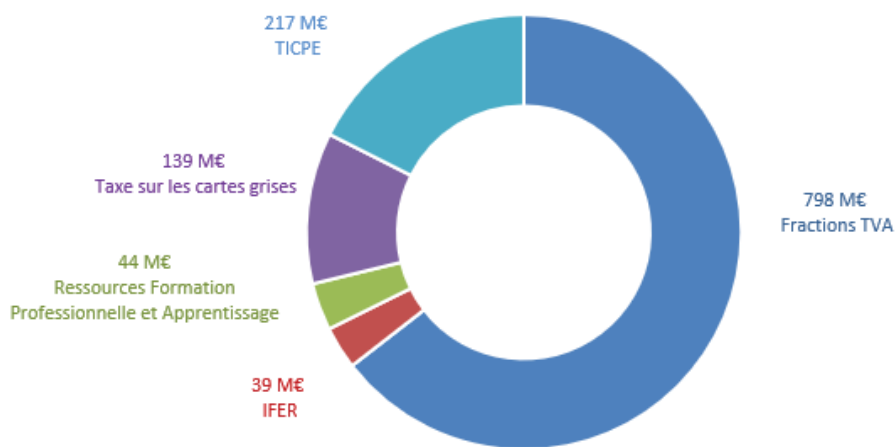
1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se composent des recettes fiscales, des concours financiers de l'Etat, des fonds européens et des recettes générées par la mise en œuvre des politiques régionales.

1.1 Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à **1 237,43 M€** contre 1 247,28 M€ inscrits au BP 2024, soit une baisse de - 9,85 M€.

Recettes fiscales 2025 section fonctionnement



La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Pour rappel, la Région des Pays de la Loire perçoit deux fractions de TVA :

Une fraction perçue depuis 2018 en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement, ou « *TVA ex DGF* » (sur le fondement de l'article 149 de la Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016).

Une fraction perçue depuis 2021 en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou « *TVA ex CVAE* » (sur le fondement de l'article 8 de la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020). Conformément aux dispositions de cet article, cette fraction de TVA intègre désormais depuis 2023 l'ancien Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est la principale recette fiscale régionale puisqu'elle représente, à elle seule, plus de 65 % du panier fiscal de la Région et 57 % des recettes de fonctionnement. Chaque année, les Régions se voient ainsi attribuer environ 2,5 % des recettes nationales de TVA.

Au vu du dynamisme constaté à fin octobre (+0,34%) et alors que les diverses institutions (ex OCDE) commencent déjà à revoir à la baisse les perspectives de croissance déjà faible pour 2025, la Région des Pays de la Loire a décidé de construire son budget sur la base d'un montant identique à celui envisagé en atterrissage 2024 soit **798,15 M€**. Il est ainsi proposé d'inscrire :

- Une recette de **237,41 M€** pour la fraction de TVA ex DGF, (249,35 M€ au BP 2024),
- Une recette de **560,74 M€** pour la Fraction de TVA ex-CVAE (588,80 M€ au BP 2024).

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

En section de fonctionnement, la TICPE se compose de deux parts principales : la TICPE forfaitaire qui constitue la plus importante des 2 parts (80 %), et la TICPE modulation (20 %).

1. La TICPE forfaitaire

Les transferts de compétences issus de la loi « Libertés et Responsabilités Locales » (LRL) de 2004 ont été financièrement compensés par l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb. Il s'agit d'une part forfaitaire qui évolue au gré des transferts de compétences. Ainsi depuis 2023, la compensation financière du Ségur de la Santé est désormais intégrée à cette part forfaitaire, qui comprend également :

- La part perçue au titre de la compensation liée à la Loi Natura 2000 ;
- La part 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration ;
- La part liée au transfert de la compétence orientation et appelée part « DRONISEP ».

Au global, la part forfaitaire de TICPE est ainsi attendue, au BP 2025, à **176,13 M€** contre 172,83 M€ au BP 2024, soit une hausse de + 3,3 M€ principalement liée à la part SEGUR (17,01 M€ au lieu de 14,3 M€ en 2023, soit +2,71 M€, conformément au Protocole signé le 14 mars 2022 entre l'Etat et Régions de France en faveur des formations sanitaires sociales).

2. La TICPE dite « modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la Loi de Finances Rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole. Pour 2025, le produit prévisionnel de cette recette est attendu à **41,3 M€**, stable par rapport à 2024. Contrairement aux prévisions de baisse de rendement anticipé par la Cour des comptes dans son dernier rapport sur les finances publiques paru le 15 juillet dernier, on constate à fin octobre, une très légère hausse de la consommation de carburants (+1%) et de la dynamique de cette recette (+0,25%).

La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations issu de la vente de véhicules constatée sur le territoire ligérien. Le montant de cette taxe est corrélé à la puissance fiscale du véhicule, à son type (véhicule particulier, motocyclette, tracteur...) et à son ancienneté (véhicule neuf ou d'occasion de plus de 10 ans).

Le marché automobile français a connu, à l'échelle nationale, des évolutions contrastées en 2024 avec un bilan plutôt positif des ventes de véhicules neufs (+6%) et des véhicules d'occasion (+3,1%) sur le premier semestre comparé à celui de l'année précédente. A compter de juin, le marché automobile connaît en revanche un important retournement de tendance. A fin septembre, la dynamique des ventes de véhicules particuliers et de véhicules légers s'avère désormais très légèrement négative (-0,5%). Après la reprise des livraisons en 2023 et 2024, *"c'est maintenant la faiblesse des commandes qui limite les volumes et oriente déjà le marché à la baisse sur les neuf premiers mois de l'année"* selon les experts de AAA DATA⁵. Sur le plan énergétique, les véhicules essence représentent, sur les 9 premiers mois de 2024, 31,8% du marché, en baisse par rapport à 2023 (37,9%). Les véhicules diesel ne concernent plus que 7,8% des ventes (10,3% en août 2023). Les véhicules hybrides (toutes catégories) grimpent à 40,4% du marché (32,6% sur la même période en 2023), et les véhicules électriques atteignent désormais 17,2% du marché du neuf contre 15,4% en août 2023.

Les données à fin octobre en Pays de la Loire restent plutôt favorables, contrairement au contexte national. On constate un nombre d'immatriculations à fin octobre en hausse de 1,1 % (529 765 en 2024 contre 524 111 sur la même période en 2023), et un montant cumulé d'encaissement de ce produit fiscal en légère hausse (+1,85 %). Sur ces immatriculations, les véhicules électriques totalement exonérés représentent une part de 4,56 % contre 3,8 % à la même période en 2023 (le coût de cette exonération est estimé à 6,4 M€ sur 2024). Malgré le ralentissement ressenti sur le marché automobile à l'échelle nationale, le gouvernement prévoyait dans le PLF 2025 une stagnation des ressources fiscales correspondantes transférées (2,13 Md€).

Aussi, il est proposé d'inscrire au BP 2025 une recette prévisionnelle de **138,99 M€** (stable par rapport au produit attendu en 2024, mais en hausse par rapport au montant voté au BP 2024 de 130 M€).

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Dans le cadre du Budget primitif pour 2025, il est attendu une recette à hauteur de **39,36 M€** en hausse de 3,5 M€ par rapport au BP 2024. Il est à noter que le montant notifié par l'Etat en mars 2024 au titre de l'exercice 2024 (38,21 M€) était supérieur au montant anticipé et voté lors du BP (35,87 M€). La hausse réelle prévue pour 2025 est donc ramenée à 1,15 M€ correspondant à une dynamique d'environ 3%.

⁵ Communiqué de presse AAA Data du 1^{er} octobre 2024

Cette contribution se compose de deux parts distinctes :

- **L'IFER ferroviaire**, pour lequel il est proposé d'inscrire une recette de 18,87 M€ soit une hausse de + 1,30 M€ par rapport au montant notifié en 2024,
- **L'IFER télécom**, pour lequel il est proposé d'inscrire une recette de 20,49 M€, en baisse de - 0,15 M€ par rapport au montant notifié en 2024, afin d'anticiper le repli de son assiette fiscale basée sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre désormais concurrencés par la fibre optique.

Les ressources de la formation professionnelle

Dans un souci de simplification et de meilleure compréhension, l'article 133 de la LFI pour 2024 est venu réformer les modalités de financement et de compensation de cette compétence en regroupant les 5 vecteurs financiers en une part unique et fixe du produit de l'accise sur les énergies à hauteur de **43,5 M€**.

Il vous est donc proposé de reconduire pour le BP 2025 ce montant identique à celui voté et perçu en 2024.

1.2 Les concours financiers de l'État

En section de fonctionnement, les concours financiers sont anticipés à hauteur de **40,14 M€**, contre 70,76 M€ inscrits au Budget primitif 2024, soit une baisse de 30,62 M€. Cette évolution s'explique en grande partie par la réforme introduite par la LFI 2024 sur les ressources en matière de formation professionnelle, et le basculement des dotations de compensation des frais de gestion en une part unique de recette fiscale (-22,73 M€). Sans cette réforme, la baisse s'élève à -8,7 M€ par rapport au BP 2024 en raison :

- 1- De la diminution des dotations en faveur de l'apprentissage – 4 M€,
- 2- De la suppression de la DCRTP -4,7 M€.



Les dotations pour l'apprentissage : Suite aux coupes budgétaires effectuées dans le cadre du plan d'économies de l'Etat de 10 Md€ sur le premier semestre 2024, l'arrêté du 13 mai 2024 a défini le nouveau montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux Régions et à la Collectivité de Corse. La Région s'est vu attribuer un montant de 7,01 M€ (-4 M€ par rapport aux années précédentes), auquel s'ajoutent 11,11 M€ au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage (montant stable par rapport à 2024), soit un montant global de **18,13 M€** sur l'exercice 2025.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : Un montant de **19,82 M€** est inscrit au Budget primitif 2025 en fonctionnement. Ce montant est conforme à celui perçu en 2024 mais légèrement supérieur à celui inscrit au Budget primitif 2024 (19,14 M€) du fait de l'intégration d'une compensation de 0,68 M€ au titre des réductions tarifaires sur les services ferroviaires régionaux accordées aux militaires, à leurs familles et ayants-droits.

La Dotation Environnement : cette dotation, dont le montant a été fixé à **1,1 M€**, vise à compenser le transfert de la gestion du réseau Natura 2000, prévu en application de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS ». Cette compensation n'est pas pérenne et prendra fin en 2027.

La Dotation de compensation exonération fiscalité locale (DTCE) : comme la DC RTP, la DTCE fait partie des « variables d'ajustement ». Toutefois, le PLF 2025 prévoit que la baisse de ces « variables d'ajustement » ne portera que sur la DC RTP. La DTCE est maintenue au niveau de 2024 soit un montant de **1,08 M€** pour la Région des Pays de la Loire au titre de l'exercice 2025.

1.3 Les fonds européens

Les fonds européens sont proposés à hauteur de **32,04 M€** au BP 2025, en hausse de 6,81 M€ par rapport au BP 2024. La programmation 2014-2020 est en cours de clôture, mais le FEADER va perdurer sur l'exercice 2025. Aussi, seule une recette d'assistance technique pour la gestion de ce fonds est prévue pour un montant de **2,09 M€** au titre de ce programme.

Concernant la programmation 2021-2027, les premières remontées de dépenses sur les fonds FEDER, FSE+, et dans une moindre mesure, FTJ, auprès de la Commission européenne devrait générer respectivement 10,80 M€, 10,20 M€ et 0,10 M€ de recettes en 2025. L'assistance technique sur l'ensemble de ces fonds est inscrite à hauteur de 2,58 M€.

1.4 Les autres recettes

Au titre du budget primitif 2025, il est proposé d'inscrire 109,91 M€ d'autres recettes sur la section de fonctionnement, en légère baisse de 0,14 M€ par rapport au BP 2024.

Le protocole d'accord pluriannuel du pacte régional d'investissement dans les compétences pour la période 2024-2027 porte l'ambition de favoriser l'accès des publics prioritaires aux formations certifiantes préparant à l'exercice des métiers en tension puis à un retour à l'emploi à l'issue de ces formations. La convention à venir pour l'année 2025 devrait être établie dans les mêmes conditions que celle de 2024 et déclencher un premier versement de l'Etat de l'ordre de **20 M€** en 2025. Ce montant est similaire à la convention 2024. Toutefois, les prévisions de recettes globales seront en baisse de près de 8 M€ par rapport au BP 2024 puisqu'il n'est plus anticipé de versements intermédiaires. Par ailleurs, en 2025, il n'est plus attendu de recettes de Ségur, ni de reversements divers liés à des sous-exécutions de dispositifs de formation professionnelle. Les recettes insufflées dans le cadre du SEGUR de la Santé sont désormais perçues sous forme de TICPE (cf : supra) et le recours aux conventions est désormais limité.

De fortes évolutions sont attendues sur les recettes de transports régionaux

Le nouvel accord de tarification Naolib/Aléop en TER permettra désormais à la Région des Pays de la Loire d'enregistrer les produits encaissés lors de l'achat des usagers d'un ticket ou abonnement TAN utilisé sur le réseau Aléop en TER. La Région remboursera ensuite la part due à Naolib. Cette nouvelle recette est inscrite à hauteur de 3,2 M€ et vient compléter les dispositifs déjà existants sur Métrocéane, les lignes routières « historiques » et les diverses participations reçues au titre du fonctionnement de la plateforme Destineo. Ces différentes recettes représentent un montant de **4,42 M€** en 2025.

L'ouverture à la concurrence de la ligne Tram Train Sud Loire conduit à enregistrer de nouveaux flux comptables puisqu'ils sortent de l'ancienne convention d'exploitation TER avec la SNCF. Ainsi, les nouvelles recettes d'exploitation de cette ligne sont attendues à près de **4,64 M€** dès 2025.

Enfin, des changements de contrats ont été effectués ces derniers mois pour l'exploitation des transports routiers, généralisant ainsi les délégations de services publics à forfait de charges. Cette nouvelle formule rend la Région propriétaire de davantage de recettes. Ainsi, globalement, les produits de transports scolaires, interurbains et maritimes sont respectivement inscrits en 2025, à hauteur de **26,79 M€, 9,82 M€ et 1,30M€**.

Le fonds académique de rémunération des personnels d'internats (FARPI) est inscrit au titre du Budget primitif 2025 à hauteur de **9,50 M€**.

Les recettes relevant de l'action économique régionale sont proposées à hauteur de **0,63 M€** au BP 2025 pour la seule subvention versée par l'Etat au titre du fonctionnement des pôles de compétitivité. Les intérêts perçus dans le cadre de prêts versés aux acteurs économiques du territoire sont inscrits à hauteur de **1,43 M€** au BP 2025, en hausse de 0,17 M€ par rapport à 2024.

En matière d'environnement, une subvention de l'Agence de l'Eau est attendue en 2025 pour un montant de **0,05 M€**, et la clôture du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) devrait permettre de bénéficier encore de près de **3,22 M€** de certificats d'économie d'énergie l'année prochaine.

Les recettes générées par la politique culturelle et sportive sont inscrites à hauteur de **1,32 M€** au BP 2025. Elles intègrent les recettes attendues au titre de Ma Région Virtuose, du partenariat avec le Centre national du Cinéma et des subventions attendues des villes et départements d'étape du Pays de la Loire Tour.

Enfin, **les recettes de fonds vert** accordées en 2024 sur le dispositif de covoiturage seront soldées en 2025 pour un montant de **0,94 M€**.

Les produits financiers inscrits au BP 2025 à hauteur de **5,20 M€**, découlent des mécanismes de gestion de la dette.

Les divers recouvrements en matière de redevances et de loyers sont prévus à hauteur de **6,37 M€**.

Enfin, quelques écritures d'**opérations comptables** sont anticipées pour **1M€** en 2025.

Plusieurs recettes sont par ailleurs, reconduites au budget primitif 2025 à un niveau similaire à 2024 :

- **la dotation « agriculture »** qui a été instaurée par la loi de finances 2023 pour un montant forfaitaire de **9,27 M€** par an entre 2023 et 2027. Elle sert à compenser le transfert des mesures non surfaciques du FEADER aux Régions ;

- **des recettes d'administration générale** de l'ordre de **0,83 M€** ; il s'agit principalement des indemnités de sinistres, des remboursements de taxes foncières et des produits de la vente de la cafétéria ;

- les produits reçus pour des **opérations de communication** pour **0,34 M€** ;

- les recettes liées à la **gestion du personnel** pour **2,51 M€** (quote-part des agents sur les chèques vacances, chèques déjeuner, remboursement dans le cadre de mise à disposition d'agents...);
- les recettes du **e.pass culture** pour **0,24 M€**.

2. Les recettes d'investissement

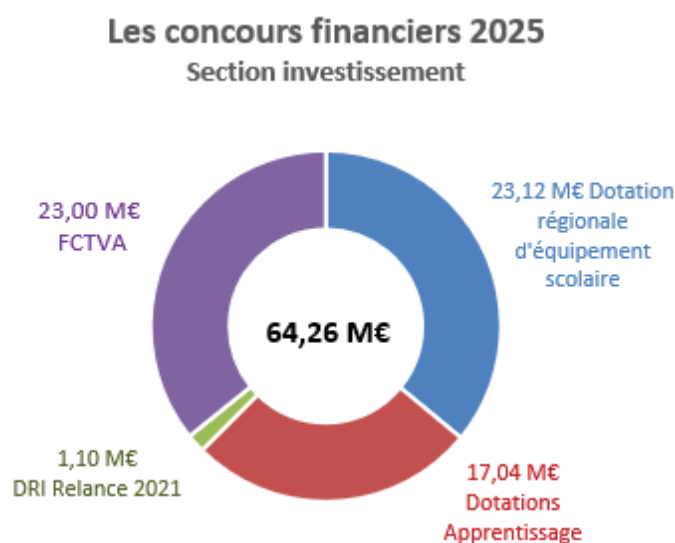
Les recettes d'investissement de la Région se composent des recettes fiscales, des concours financiers de l'Etat en investissement, des fonds européens et des autres recettes dont l'emprunt.

1.1 Recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu en section d'investissement, composé de la seule Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) « part Grenelle », s'élève à **37,44 M€**.

1.2 Concours financiers

En section d'investissement, les concours financiers de l'Etat sont inscrits au Budget primitif 2025 à hauteur de **64,26 M€** contre 68,92 M€ au Budget primitif 2024. La baisse de - 4,7 M€ s'explique par la diminution des dotations attendues au titre du Plan de Relance 2021 (- 7,5 M€) compensée pour partie par la hausse de recettes envisagées au titre du FCTVA (+ 2,8 M€).



Dans le détail, les concours financiers de l'Etat correspondent :

- **Au fonds « France relance »** : Dans le cadre de l'accord Etat-Régions signé à l'été 2020, le Gouvernement s'était engagé à verser aux Régions une enveloppe de 600 M€ imputable en section d'investissement, afin de financer une partie des dépenses engagées par les Régions pour lutter contre la crise. Cette enveloppe se répartissait entre Régions en fonction de leur poids démographique respectif. Pour les Pays de la Loire, la recette attendue s'élevait à 33,7 M€. Les projets de rénovation énergétique des lycées, valorisés pour cette dotation, ne sont pas encore achevés. Il est donc proposé d'inscrire, au Budget primitif 2025, **1,1 M€** de recettes.
- **A la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)** qui est estimée à **23,12 M€** dans le cadre du Budget primitif 2025, soit un montant identique aux exercices précédents.

- **A la dotation d'apprentissage**, qui sera également identique à celle de l'exercice précédent pour un montant de **17,04 M€**.
- **Au Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de **23 M€** est proposée au Budget primitif 2025, en hausse de + 2,8 M€ par rapport au Budget primitif 2024 et en lien avec la densification des dépenses d'investissement réalisées dans les lycées en 2024.

1.3 Les fonds européens

En section d'investissement, les effets de la clôture de la programmation 2014-2020 sont plus visibles qu'en section de fonctionnement puisque les prévisions 2025 s'établissent à **147,23 M€** contre 189,94 M€ au BP 2024. Les derniers paiements sur cette programmation 2014-2020 représentent encore 83,75 M€ pour le FEADER, mais seulement 6,38 M€ pour le FEDER (programmation initiale et complément du REACT EU).

Les prévisions de la nouvelle programmation 2021-2027 sont en hausse de près de 26 M€ par rapport au BP 2024 et se répartissent de la manière suivante :

- FEADER : 25,11 M€
- FEAMPA : 2,29 M€
- FEDER : 20,70 M€
- FTJ : 9,00 M€

1.4 Les autres recettes

En section d'investissement, les autres recettes générées par les politiques publiques sont proposées à hauteur de **33,71 M€** en hausse de +1,36 M€ par rapport au BP 2024.

Les remboursements de prêts ou avances octroyés aux acteurs économiques du territoire représentent plus de 42% de ces recettes. Elles sont inscrites à hauteur de **14 M€** au BP 2025 au regard des échéances attendues, mais en baisse de -2,96 M€ par rapport au BP 2024.

Les recettes estimées sur le projet de construction du quartier hospitalo-universitaire (QHU) sont inscrites à hauteur de **7,80 M€** en 2025. L'évolution de ces recettes suit le plan de financement global annexé à l'avenant à la convention cadre de définition des principes et de gouvernance du projet.

Les recettes de fonds vert sont inscrites à hauteur de **1,72 M€** au BP 2025, en légère hausse de + 0,22 M€ par rapport au BP précédent. Ces fonds accordés par les services de l'Etat depuis 2023 au titre du fonds vert et du fonds chêne, concernent des projets de rénovation énergétique et en particulier pour le fonds chêne, des projets de rénovation énergétique des collectivités territoriales pour leurs parcs bâtimentaires tertiaires.

Les recettes attendues sur les différentes actions économiques sont proposées à hauteur de **2,55 M€**, à un niveau quasiment stable par rapport au BP 2024 (+ 0,1 M€). Ces recettes concernent différentes participations de partenaires à la réalisation des projets de construction de l'ENSAM ou du technocampus acoustique au Mans, ainsi qu'à des reversements d'excédents sur des dispositifs menés avec BPI France.

Dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage, **2,36 M€** de recettes sont anticipés au titre de financement du Pôle du Mans et du CFA URMA.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, quelques participations au projet de construction Polytech, à celui de l'IUT du Mans par exemple, sont également inscrites, à hauteur de **2,00 M€**.

En matière de **transports**, **2 M€** sont inscrits au titre du remboursement de la part FEDER avancée par la Région sur les travaux de création d'un terminus technique à Ancenis.

Enfin, la Région des Pays de la Loire, en tant qu'instructeur unique de l'ensemble des mesures régionalisées du FEAMPA, assure l'avance de fonds auprès des bénéficiaires pour le compte des co-financeurs (le Département de la Vendée, le Syndicat mixte des ports de pêche de Loire-Atlantique et l'Etat). Les compensations de ces co-financeurs sont attendues en 2025 à hauteur de **1,04 M€**.

D. Les conditions de l'équilibre budgétaire

L'équilibre formel du budget et des sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des opérations dites d'ordre, équilibrées budgétairement par ou entre sections.

1. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes par ou entre sections, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donnent pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

1.1 L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à **525 M€** à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de **380 M€**, respectivement en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Ce montant est exclusivement destiné à financer l'amortissement des subventions d'équipement versées. De plus, **130 M€** en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

1.2 Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement.

Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional : **20 M€** sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

1.3 L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Le virement vers la section d'investissement permet de réinjecter le résultat prévisionnel de fonctionnement en investissement. Il s'agit d'une écriture de prévision sans réalisation, dont l'objectif est d'assurer l'équilibre réel tel que défini par la réglementation.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement font, ainsi, apparaître un excédent de **208,87 M€**, montant qui fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

	BP 2025	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 929 525 480,00	1 929 525 480,00
Opérations réelles	1 195 657 890,00	1 419 525 480,00
Opérations d'ordre de section à section	733 867 590,00	510 000 000,00
Investissement	1 323 569 465,00	1 323 569 465,00
Opérations réelles	793 569 465,00	282 643 172,00
Emprunt		287 058 703,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	20 000 000,00	20 000 000,00
Opérations d'ordre de section à section	510 000 000,00	733 867 590,00
TOTAL	3 253 094 945,00	3 253 094 945,00

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du Budget primitif 2025 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

	BP 2025	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 929 525 480,00	1 929 525 480,00
Opérations réelles	1 195 657 890,00	1 419 525 480,00
Opérations d'ordre	733 867 590,00	510 000 000,00
Investissement	1 323 569 465,00	1 323 569 465,00
Opérations réelles	793 569 465,00	569 701 875,00
Opérations d'ordre	530 000 000,00	753 867 590,00
TOTAL	3 253 094 945,00	3 253 094 945,00

2. Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de **223,87 M€**, qui viendra, ainsi, autofinancer en partie l'effort d'investissement annuel. Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à **103,01 M€**.

	BP 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	1 453 323 490,00	1 419 525 480,00
Dépenses de fonctionnement	1 216 889 145,00	1 195 657 890,00
Epargne brute	236 434 345,00	223 867 590,00
Amortissement de la dette	121 725 000,00	120 860 000,00
Epargne nette	114 709 345,00	103 007 590,00

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à un besoin d'emprunt **287,06 M€**.

	BP 2025	BP 2025
Dépenses d'investissement (hors amortissement)	708 616 686,00	672 709 465,00
Epargne nette	114 709 345,00	103 007 590,00
Recettes d'investissement	329 426 001,00	282 643 172,00
Emprunt de l'exercice	264 481 340,00	287 058 703,00

Partie 3 – Le Budget Primitif 2025, un Budget pour préserver l’essentiel et préparer l’avenir

La dégradation historique des comptes de la nation et du déficit public nous oblige collectivement à la responsabilité.

La censure du Gouvernement, le 4 décembre dernier ne change rien à cet état de fait : le déficit public demeure historiquement haut. Cette censure ne change rien, non plus, à l’impérieuse nécessité de réduire nos dépenses publiques. En plongeant la France dans l’inconnu, cette crise institutionnelle risque d’ailleurs d’aggraver les efforts qui seront demandés aux collectivités territoriales. Cela exercera une contrainte majeure sur nos finances régionales dans un contexte déjà tendu marqué par une succession de crises multifactorielles (sanitaire, économique, inflationniste et désormais institutionnelle) et un fort ralentissement du produit de TVA.

Pour faire face à cette crise, la Région des Pays de la Loire doit se réinventer. Se réinventer pour préserver et renforcer l’essentiel, ses priorités stratégiques. Se réinventer pour préserver sa capacité à protéger les Ligériens et le territoire régional face à la survenance de nouveaux chocs. Se réinventer, enfin, pour continuer d’investir pour le territoire et ses habitants et pour préparer l’avenir.

La Région des Pays de la Loire n’a plus les moyens de se disperser. L’entrecroisement des compétences, le saupoudrage des aides voire l’empilement de certaines subventions régionales au profit d’un même bénéficiaire rendent notre action peu lisible et inefficace. Notre collectivité doit désormais se concentrer sur son cœur de métier, ses compétences obligatoires et ses priorités stratégiques afin de demeurer une collectivité d’impulsion.

La Région des Pays de la Loire doit se transformer pour cesser la logique de guichet et pour s’inscrire désormais dans une logique de projets en priorisant les actions directes et la désintermédiation.

Cette transformation est nécessaire pour préserver nos marges de manœuvre et notre capacité à investir. Nos sociétés sont confrontées à de profondes mutations qui bouleverseront nos manières de vivre et de travailler. La transition écologique ou l’émergence de l’intelligence artificielle constituent des exemples, parmi d’autres, de ces bouleversements.

Dans ce contexte, la Région des Pays de la Loire doit faire face à un besoin d’investissement inédit pour accompagner les Ligériens dans ces transitions. Elle sera au rendez-vous de ce défi pour l’avenir du territoire et de ses habitants.

Le Budget 2025 constitue le reflet de cette ambition. L’ensemble des actions présentées au cours de cette session traduisent ainsi la volonté d’impulser une action régionale vertueuse et pérenne, au service des priorités régionales que sont l’emploi, la jeunesse et les grandes transitions qu’elles soient climatiques ou technologiques.

A. Défi n° 1 : Agir en faveur de l'emploi et des entreprises

Cibler le plein emploi : accompagner l'évolution des compétences pour faire face aux transitions, soutenir notre tissu économique pour anticiper et maintenir sa compétitivité en innovant

Notre économie et notre industrie en particulier sont au cœur d'une transformation significative avec la nécessité d'innover notamment pour s'adapter aux impératifs environnementaux.

Dans un contexte où s'esquisse un retournement de conjoncture inédit depuis le COVID, avec une accélération des plans sociaux comme ceux de MICHELIN ou de CORDEMAIS, la Région réaffirme avec force son soutien indéfectible à la compétitivité de nos entreprises et à la pérennité de nos emplois, via la diversification du tissu économique vers de nouveaux marchés, en France et à l'international.

Ce budget donne lieu à des choix politiques forts, conjuguant efforts de sobriété budgétaire et cohérence avec la nouvelle impulsion que nous souhaitons donner à notre tissu économique autour de 4 axes : **Emploi&Compétences, Innovation, Transitions, Attractivité-rayonnement.**

Notre effort de sobriété budgétaire se décline autour de 4 principes :

- **Priorité donnée à l'exercice de nos compétences obligatoires**, dans les domaines où nous pilotons des dispositifs, où notre responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires est réglementaire,
- **Préserver notre politique d'investissement** qui reste un levier puissant au service de notre tissu économique et notre volonté réaffirmée de respecter nos engagements du Plan Campus régional au titre du CPER,
- **Réduire sans abandonner** certaines de **nos politiques** : soit dans un exercice de réalisme budgétaire en prenant appui sur le réalisé 2024 et les perspectives 2025, soit dans une perspective de ciblage plus fin de nos soutiens dans le cadre d'un dialogue avec nos partenaires ou de recentrage vers nos dispositifs d'aides directes,
- **Rationaliser nos soutiens aux structures, dans une logique d'impulsion et non de perfusion, en renforçant l'implication d'acteurs privés dans des structures dont les entreprises sont les bénéficiaires, au regard des résultats et de nos priorités** : avec l'arrêt ou la baisse significative de soutiens historiques à des acteurs trop éloignés de nos priorités, avec une sectorisation très marquée alors que des dispositifs plus généraux permettent d'adresser les mêmes enjeux et l'amplification d'une logique de performance pour tous les acteurs soutenus.

1. Emploi Compétences

1.1. Développer les compétences pour cibler le plein emploi

Selon les prévisions de l'observatoire français des conjonctures économiques le taux de chômage national atteindrait les 8,2% fin 2024 puis 8,1% fin 2025, portant probablement celui des Pays de La Loire à 6,5%.

Nos objectifs sont clairs :

- **Recentrer notre action de formation des demandeurs d'emploi, dans le cadre de sa compétence obligatoire.** La priorité de la Région pour 2025 et au-delà sera de répondre tant aux besoins des employeurs en recherche de candidats qu'à ceux des demandeurs d'emploi en reconversion ou en recherche d'une première insertion professionnelle. Notre dispositif "**1 emploi = 1 formation**" sera renforcé par des modules de formation additionnels vers les stagiaires les moins qualifiés.
- **Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité avec l'achèvement du plan de déploiement initié des 100 places d'accompagnants-éducatifs et sociaux, des 500 places d'aides-soignants et 700 places de première année d'infirmiers.** Cette offre de formation permettra de renforcer le service d'accompagnement de la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie d'accueil.
- **Soutenir l'apprentissage pour offrir à nos 6 000 apprentis une offre de formation de qualité dans les secteurs professionnels qui recrutent.**
- **Développer les compétences et valoriser l'attractivité des métiers, socles de la transition verte de nos 5 filières énergétiques avec la création du Campus des énergies durables.**
- **Maintenir notre soutien à l'économie de proximité** pour sécuriser les emplois dans les territoires, en recentrant nos soutiens sur les projets d'entreprises créatrices d'emplois et engagées dans des démarches de transitions et d'innovation.

Dans ce contexte d'ajustement inédit de notre budget, seront arrêtés les dispositifs « Aide au contrat de professionnalisation » et « Parcours emploi Tutorat & Formation ». Par ailleurs notre politique d'abondement de comptes personnels de formation ciblera exclusivement les demandeurs d'emplois sur des formations certifiantes préparant à l'exercice de métiers en tension et en lien avec la transition écologique.

1.2. Poursuivre notre soutien à « l'expérience étudiante »

- **Déployer le programme "1000 étudiants entrepreneurs"** : le nombre d'étudiants entrepreneurs en Pays de la Loire représentait 4% du poids national des étudiants entrepreneurs alors que la région des Pays de la Loire pèse 5% des effectifs étudiants nationaux. Nous devons combler ce retard en donnant l'envie d'entreprendre dès le plus jeune âge et en simplifiant le passage à l'aventure entrepreneuriale pour nos étudiants.

- **Préserver l'ouverture de notre jeunesse à l'internationale (mobilité ENVOLEO).**

- **Lancer l'observatoire régional des effectifs étudiants en faveur de la "vie étudiante".**

- **Soutenir l'engagement associatif des étudiants grâce au dispositif "Impulsion".**

En revanche, les dispositifs d'accompagnement des projets d'établissements relatifs à l'internationalisation de leurs formations (Appel à projets pour le soutien au développement de masters européens et internationaux et soutien à l'élaboration d'une stratégie européenne/internationale), seront abrogés.

1.3. Maintenir notre soutien à l'installation de jeunes et au renouvellement des générations en agriculture en complément des outils existants (DJA, ...), déploiement sur une année pleine du prêt d'honneur agricole

1.4 Poursuivre le déploiement de notre nouvelle politique de soutien à l'entrepreneuriat avec l'objectif de soutenir un entrepreneuriat solide, pérenne et générateur d'emplois. En 2025, notre politique doit permettre aux créateurs de devenir acteur de leur projet en faisant évoluer les dispositifs d'accompagnement.

2. Transitions

2.1 Accélérer la décarbonation de notre économie et faire des transitions le ressort de la compétitivité de demain.

Développer toutes les initiatives de nature à inciter les entreprises à s'engager dans la transition écologique avec une cible réaffirmée : 100% des entreprises soutenues par la Région engagées dans une démarche de TE d'ici la fin du mandat »

- Déployer de nouvelles offres incitant les entreprises à s'engager dans la transition écologique (PDL Artisans Transitions, PDL emploi transitions)
- Soutenir la transition verte de notre économie adossée à notre agriculture avec le déploiement sur une année pleine du nouveau Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations et une nouvelle stratégie élevage pour mieux accompagner sa transition vers un modèle durable
- Faire naître et accompagner les entreprises, futures championnes des solutions décarbonées.

2.2 Renforcer notre accompagnement à la digitalisation, robotisation des entreprises (AMI IDF, ...)

- Soutenir les grands donneurs d'ordre (GDO), moteurs d'une nouvelle compétitivité de la sous-traitance avec le déploiement de programmes GDO/ Région embarquant des PME/PMI dans une démarche de transformation de leur outil de production,
- Renforcer la confiance des entreprises pour intégrer l'IA comme un nouveau levier de compétitivité : diffuser le plus largement possible l'intelligence artificielle, développer les diagnostics IA et soutenir les expérimentations).

3. Innovation : sanctuarisation des 300M€ pour l'innovation pour les 4 prochaines années

3.1. Booster la R&D de nos entreprises pour accélérer l'innovation vers nos marchés d'avenir

Aligner la mobilisation de notre écosystème de l'innovation autour d'objectifs cibles et partagés

- Lancement d'un AMI « J'innove avec la Région » pour sourcer les projets adressant les marchés de demain et mettre en place un accompagnement proactif et sur mesure à chaque phase de développement du projet.

Rapprocher les entreprises et les académiques

- Renforcer la mutualisation des équipements d'excellence au service de nos entreprises pour faciliter l'accès des entreprises à l'offre de services de ces plateformes publiques
- Favoriser la rencontre et l'interconnaissance entre chercheurs publics et entreprises pour favoriser une culture commune de l'innovation et générer des projets communs (immersions de chercheurs en entreprise et inversement)
- Accélérer le transfert des inventions dans l'économie réelle en accompagnant la maturation des projets à forts potentiels lauréats de l'ANR.

Maintenir notre soutien à l'emploi scientifique nécessaire au développement d'une économie de la connaissance, 1^{er} socle de l'innovation dans l'économie réelle

- Maintien du soutien aux thèses, aux étoiles montantes, aux projets des jeunes Pulsar et des seniors Connect talent

3.2. Accélérer l'innovation en agriculture et en alimentation

- **Anticiper l'impact du changement climatique** et apporter des solutions aux agriculteurs au travers de métaprojets,
- **Renforcer l'articulation entre le monde agricole et les acteurs de la recherche** et de l'expérimentation, tout en assurant un transfert effectif des résultats vers le terrain avec l'appel à projet "Développement expérimental en agriculture",
- **Innover avec plus de projets européens** en reconduisant notre partenariat AGROECOLOGY. En 2025, les projets lauréats du 1^{er} appel lancé en février 2024 pourront démarrer. Ce 1^{er} appel visait deux thématiques : (a) favoriser l'agroécologie à l'échelle de l'exploitation et (b) mettre en œuvre l'agroécologie à l'échelle du territoire,
- **Accélérer le déploiement des nouvelles technologies** (agrivoltaïsme, robotique, capteurs, objets connectés...) dans le secteur agricole pour accompagner sa mutation agroécologique, et continuer de progresser sur le plan de la santé et du bien-être animal, en capitalisant sur les tests menés en conditions réelles dans le cadre d'une **ferme expérimentale d'incubation**.

4. Attractivité – Rayonnement

4.1. Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises

- Sites clés en main et nouvelle offre d'ingénierie foncière

4.2. Booster l'export et cibler +2000 nouveaux exportateurs

- Un soutien centré sur le recrutement de ressources export pour les entreprises (VIE, Emplois Export...) et l'amortissement des coûts de prospection
- Le déploiement de prêts pour accompagner le développement à l'export des entreprises industrielles
- La mise en place de « task force régionales » pour booster les entreprises innovantes et développer la notoriété de nos filières d'excellence à l'international
- La fidélisation de relations avec les écosystèmes les plus innovants pour renforcer la compétitivité de notre territoire
- Des actions de sensibilisation et d'accompagnement ciblées vers les primo exportateurs : Road show « l'Export commence chez vous » et « Mon assistant Export intelligent »

En revanche, la Région ne reconduira pas les **conventions export** avec la CCIR. L'année 2025 sera mise à profit pour remettre à plat l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de la Région à l'export, réflexion à laquelle la CCIR sera associée dans le cadre du partenariat étroit de la Team France Export Pays de la Loire.

Par ailleurs, le dispositif Envoyés Spéciaux, en place depuis 2018, ne sera pas reconduit en 2025.

Le **Fonds de soutien à la coopération Internationale** sera également abrogé.

Enfin, le soutien aux établissements de l'ESR et aux organismes de recherche pour **l'organisation de manifestations scientifiques de grande envergure** ne sera pas reconduit en 2025.

B. Défi n° 2 : Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne

La Jeunesse reste une priorité de la Région présente dans toutes nos politiques publiques. En 2025, dans le contexte budgétaire contraint, la Région se recentre sur ses compétences obligatoires en garantissant un cadre propice à la réussite des jeunes lycéens (1), en poursuivant son accompagnement dans leurs parcours de formation et d'insertion professionnels (2) et en maintenant une ambition culturelle et sportive favorable à leur épanouissement sur nos territoires (3).

1. Offrir un cadre propice à la réussite des lycéens

Afin d'offrir les meilleures chances de réussite aux lycéens, la Région se recentre sur les besoins en investissement et en fonctionnement des lycées et poursuit en 2025 ses engagements pour contribuer à la réussite de tous.

1.1 Garantir un fonctionnement performant et investir dans nos lycées

La dotation annuelle des crédits de fonctionnements (DACF) est le principal levier d'action de la Région pour donner aux lycées les moyens de fonctionner. En 2025, la DACF augmente de 6 % par rapport à 2024 pour atteindre les 41M€. Les contributions forfaitaires obligatoires aux établissements privés sont quant à elles légèrement revues à la baisse en raison de la diminution des effectifs : 42 M€ en fonctionnement et près de 30 M€ en investissement (pour permettre d'une part le financement des équipements des lycées, des équipements pédagogiques et numériques des établissements, et d'autre part de poursuivre les dotations d'Équipement Numérique Individuel aux élèves).

La Région confirme sa politique volontariste en matière d'équipements et de numérique, avec pour objectif d'accompagner les établissements en élevant le niveau de formation des jeunes et en améliorant leurs conditions de vie au sein des établissements :

- Une enveloppe de 6.5 M€ est consacrée en 2025 au financement d'équipements pédagogiques, en cohérence avec les besoins des filières d'enseignement (mise à niveau des plateaux techniques de la formation professionnelle, l'AMI-CMA, recensements des besoins annuels PAREO). Une enveloppe de 3.2 M€ est de plus consacrée au bon fonctionnement des services assurés par les agents des lycées (entretien, maintenance, restauration...).
- Côté numérique, la Région investit 5.9 M€ en 2025 pour la mise à niveau des infrastructures informatiques pour répondre aux objectifs du lycée 4.0 dans une logique d'optimisation des services fournis aux établissements. En complément la Région entend poursuivre pour une cinquième année son ambition numérique auprès des jeunes avec la fourniture d'un ordinateur portable, afin de permettre aux lycéens de l'enseignement public comme privé de contribuer à leur réussite scolaire ainsi que la préparation à la poursuite d'études ou la prise d'activité professionnelle : un investissement à hauteur de 15M€ pour les établissements publics. La Région investit en outre 250 000 € pour poursuivre le développement du nouvel environnement numérique de Travail (ENT) visant à proposer au sein d'une plateforme unique sécurisée une offre de service éducative et de la Collectivité.

Depuis la rentrée, la Région, enfin, encourage et développe le « fait maison » et les produits locaux dans les assiettes de nos cantines, avec l'opération « Ici, on cuisine ! » : formation renforcée, partenariat avec le chef 3 étoiles Alexandre Couillon, recrutement de nutritionnistes...

1.2 Accompagner les lycéens durant leur parcours pour favoriser la réussite scolaire de tous

La Région poursuit son engagement pour réduire les inégalités d'accès à la formation en allégeant les dépenses liées à la scolarité avec la mise en place de dispositifs d'aides volontaristes tels que le financement des ressources pédagogiques (500k€), les crédits d'équipement professionnel (2,7M€), le fonds social lycéen régional (900k€) ou encore la lutte contre la précarité menstruelle (300k€).

La Région maintient son soutien pour proposer aux équipes éducatives et aux lycéens des supports éducatifs pour apprendre autrement et en s'engageant : enveloppe dédiée aux actions éducatives conservée à hauteur de 829k € pour 24/25 et CEA à hauteur de 1,7M€.

Enfin, la Région poursuit cette année encore son engagement pour la persévérance scolaire en accompagnant les initiatives mises en œuvre par les établissements scolaires (120k€) et les écoles de production (avec un soutien renforcé de 2,165M€ pour 2025).

2. Accompagner les Ligériens dans leurs parcours de formation et d'insertion professionnelles

Afin de garantir une orientation professionnelle efficace, la Région met en place diverses initiatives et politiques ambitieuses pour accompagner les Ligériens dans leurs parcours de formation et d'insertion professionnelles. En plaçant l'orientation au cœur de son action, la Région s'engage ainsi à ouvrir le champ des possibles à la jeunesse, tout en allant au plus près de chacun sur le territoire.

2.1 Ouvrir le champ des possibles pour tous

En 2025, la Région maintient ses actions pour inspirer tous les publics et soutenir les publics les plus éloignés.

Ambassadeurs régionaux de l'orientation, les Orientibus seront toujours présents lors des manifestations et au sein des établissements scolaires. De nouveaux outils d'information seront de plus proposés pour répondre aux codes de communication des jeunes en lien notamment avec le collectif de la Promotion qui cette année encore sera invité à contribuer concrètement à nos politiques régionales lors de différents ateliers d'intelligence collective. Pour encourager les jeunes qui travaillent pendant leurs études, le dispositif « job étudiant : prime de 200€ » est maintenu avec des critères d'éligibilité revus. La Région continue à apporter un soutien financier essentiel aux Campus des Métiers et des qualifications qui contribuent aux rapprochement école entreprise. La Région a porté la création d'un 9ème Campus des Métiers et des Qualifications Energies Durables (en cours de labellisation) qui facilitera l'adaptation à la transition écologique.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, la Région poursuit activement son partenariat fructueux avec l'Agefiph en 2025, visant à garantir un accès égalitaire à la formation.

La Région se recentre ainsi sur ses compétences obligatoires et les opérations qu'elle porte en propre. Le e.pass culture sport sera arrêté (rentrée 2025) ainsi que les soutiens aux associations intermédiaires (CRIJ, Cordées de la réussite, Missions locales, URAHJ...) ou encore aux plateformes de mobilité solidaire.

2.2 Aller au plus près de chacun sur tout le territoire

En 2025, la Région marquera l'année avec la 48ème phase régionale de la Compétition des métiers et la troisième édition du Région Big Bang Emploi. Ces événements sont des pivots essentiels pour favoriser la rencontre, tout au long de l'année, entre les demandeurs d'emploi, les jeunes en orientation et les entreprises dynamiques de la région.

La Région accompagne le maillage territorial. Avec 5 Référents orientation, la Région assure un accompagnement de proximité, en partenariat avec les écoles, les entreprises et les territoires. Par ailleurs, la Région continue d'accompagner les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) avec 6 assistantes de lutte contre le décrochage scolaire et orientation, pour lutter contre le décrochage scolaire et assurer une insertion réussie de chaque jeune dans le monde du travail. La mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, effective au 1er janvier 2025, s'inscrit enfin dans cette dynamique, renforçant les partenariats au sein des Comités locaux pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CLEFOP) qui se transforme en Comités locaux pour l'emploi. Depuis 2021, la Région travaille en étroite collaboration avec l'État et les collectivités locales pour dynamiser ces comités, et elle poursuivra cette action grâce aux 9 délégués territoriaux Orientation et Emploi.

La Région se recentre en 2025 sur les événements qu'elle porte en propre en supprimant ses contributions aux grands salons de l'orientation, aux forums et aux actions territoriales.

3. Faire de la culture, du patrimoine et du sport des facteurs d'épanouissement pour les jeunes sur nos territoires

La Région œuvre en faveur de la culture, du sport et du soutien aux acteurs locaux, en s'appuyant sur le socle de ses compétences obligatoires ainsi que sur la mise en œuvre des priorités de la mandature.

3.1 Le maintien du socle de compétences obligatoires

La Région maintient un haut niveau d'ambition pour l'inventaire régional du patrimoine, seule compétence obligatoire en matière culturelle. Cette compétence de très grande proximité avec les territoires, notamment ruraux, permet de faire connaître aux jeunes et valoriser notre patrimoine et identité ligériens. Une forte orientation sera donnée vers la jeunesse, dans la continuité du projet du plus grand musée de France ou des médiations dans les lycées.

Avec son soutien réaffirmé au CREPS, la Région soutient l'excellence du sport, depuis la formation des jeunes, jusqu'au sport de haut niveau. Le CREPS reste ainsi un acteur-clé au service de tout le mouvement sportif, à la pointe de sujets autour de l'innovation dans le sport, de la place des femmes dans le sport, ou encore du développement du parasport...

3.2 Des priorités réaffirmées en faveur d'une politique culturelle et sportive qui profite aux jeunes sur nos territoires

La Région réaffirme son ambition en faveur d'une politique culturelle tournée vers tous les publics, en particulier le public jeune et familial.

La Région a tout d'abord la responsabilité directe de l'abbaye royale de Fontevraud, ce lieu singulier où la culture et le patrimoine se rencontrent. La programmation artistique et culturelle du lieu donne la part belle à de grands rendez-vous familiaux et de nouveaux spectacles orientés jeunes / jeunes adultes.

La Région s'appuie également sur de grands opérateurs culturels régionaux que sont l'ONPL, le FRAC, Angers Nantes Opéra, ou encore la Mission Val de Loire – Unesco dont elle va assurer la présidence au 1er janvier 2025.

Elle accélère le déploiement de l'itinérance régionale à travers de grands événements rassembleurs tels que Ma Région Virtuose, le grand rendez-vous musical d'excellence et accessible à tous, mais aussi le Région Pays de la Loire Tour, événement sportif, populaire et au service de la valorisation de tout le territoire.

Afin d'accompagner le maillage des acteurs, la Région recentre son appui auprès du CROS, des ligues et comités régionaux en matière sportive. Ces acteurs sont particulièrement engagés dans le développement du sport pour tous dès le plus jeune âge. En matière culturelle, la Région maintient son engagement statutaire auprès de différents acteurs du territoire. Elle continue d'impulser une dynamique transversale en faveur de l'égalité femme-homme, que ce soit dans les champs d'action de la Région comme dans le cadre des partenariats externes.

En se recentrant ainsi sur son socle de compétences et de priorités, la Région ne reconduit plus ou est contrainte de réduire très fortement les aides en fonctionnement aux lieux culturels, aux festivals, aux acteurs associatifs, aux manifestations sportives.

3.3 Une politique d'impulsion tournée vers l'investissement et la recherche de nouveaux leviers d'action

La Région priorise son accompagnement des projets et des acteurs via l'investissement, dans un rôle d'effet-levier et d'appui à l'innovation.

La Région va ainsi continuer d'investir massivement dans de grands projets structurants pour la culture, le patrimoine ou le sport, à l'instar des 20 projets d'investissement prévus dans le cadre du CPER 2021-2027.

Deux priorités fortes marquent cet engagement fort en matière d'investissement : le soutien à la création cinématographique et le soutien à la restauration du patrimoine.

En complément, des dispositifs existants (plan sport handicap, 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les lycées...) ou nouveaux vont être proposés en matière culturelle et sportive.

Le contexte budgétaire contraint nécessite de développer de nouvelles formes de collaborations au service des projets : diversification des ressources, partenariats publics/privés, ingénierie d'appui auprès des territoires, connexion entre les acteurs...

C. Défi n° 3 : Promouvoir une écologie positive

1. Une ambition réaffirmée pour les mobilités

Les mobilités sont au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux. Bien que les perspectives budgétaires soient incertaines, la Région réaffirme son ambition de **répondre, au plus près, aux besoins de déplacement des Ligériens**. Cette réponse doit se faire en **coopération étroite avec tous les territoires et se reposer sur une offre de transports structurée autour du réseau ferroviaire, des lignes express et régulières de cars, et de solutions de transports en proximité dans une logique de service express régionaux métropolitains autour des grandes agglomérations**.

L'engagement de la Région pour les mobilités en 2025 se décline donc en deux ambitions fortes :

Ambition 1 : la poursuite du développement de l'offre

- Le réseau régional ferroviaire

Avec un niveau de satisfaction des usagers de l'ordre de 90 % et une fréquentation des voyageurs en forte hausse depuis 2019, l'offre ferroviaire reste l'épine dorsale du réseau de transport régional. Afin de répondre aux besoins des Ligériens, il est nécessaire de poursuivre son évolution.

Cette **stratégie de développement de l'offre ferroviaire** continuera notamment de s'appuyer sur une **ouverture progressive du réseau régional TER à la concurrence** à horizon 2032. Le développement d'offres sera poursuivi, ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels et la construction de deux nouveaux ateliers de maintenance.

Fort du succès du premier lot « Tram-Train Sud-Loire », la Région poursuivra cette stratégie avec le lancement de l'appel d'offre du lot Etoile Mancelle avec une augmentation d'offre et un nouvel exploitant des lignes à horizon 2031, puis le reste du réseau un an plus tard, en décembre 2031.

Cette ambition ferroviaire se concrétisera par **l'acquisition de dizaines de rames nouvelles générations** pour répondre aux besoins des Ligériens de plus en plus nombreux dans nos trains et bénéficier de matériels plus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, la Région poursuivra les études visant à améliorer la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique. Les actions en faveur de l'amélioration de la capacité de l'axe structurant Nantes – Angers - Sablé et de sa robustesse seront poursuivies (clôtures le long de l'axe).

- Le réseau régional routier

En complément de l'offre ferroviaire, structurante pour le réseau de transport, la Région poursuit **l'évolution de son offre routière** en partant des besoins des Ligériens et en tenant compte des objectifs de dynamique économique et de développement équilibré des territoires. En 2025, elle concentrera notamment son action sur **l'amélioration des dessertes, des temps de parcours et de la fréquentation des lignes régulières**. Ce travail sera accompagné d'une attention toute particulière à l'intermodalité : articulation avec les réseaux urbains et les modes de transports actifs.

La Région offre également la possibilité aux particuliers de se déplacer à l'intérieur d'un bassin défini pour le prix d'un ticket de car. Proposé en complément des réseaux Aléop en car et en TER, le **Transport à la demande (TAD)** permet d'assurer une meilleure couverture du territoire régional. Face aux incertitudes budgétaires, une réflexion sera menée afin de pouvoir poursuivre

le développement de ce service avec une offre optimisée. **24 EPCI sont d'ores et déjà couverts par ce service de TAD.**

Pour encourager la pratique du covoiturage, mode de transport écologique et bon marché, **la Région Pays de la Loire participe également aux frais de covoiturage domicile-travail.** Notre Région se situe d'ailleurs en première position en France en matière de trajets incités. A titre d'exemple, **de janvier à octobre 2024, un million de trajets incités ont été enregistrés. La Région poursuivra en 2025 l'intégration de ce service de transport dans son système de distribution billettique et appuiera la promotion du covoiturage.** Après quatre années de mobilisation forte, et une atteinte de l'objectif porté par la Région visant à impulser la dynamique et le réflexe « covoiturage », la Région met fin à son dispositif d'incitation.

Dans ce même contexte, la Région suspendra également ses projets liés à l'usage du vélo. **Convaincue par ce mode de déplacement résolument vertueux, pour la santé comme pour l'environnement, la Région conservera néanmoins une volonté intacte pour développer de nouveaux projets dès que possible.**

Enfin, les 3250 circuits scolaires qui irriguent tout le territoire et transportent 140 000 élèves par jour continueront de compléter l'offre régionale.

- **Le réseau Île d'Yeu-continent**

Le transport entre l'île d'Yeu et le continent connaîtra également une amélioration de son offre au travers du lancement du dialogue compétitif pour la commande de 2 nouveaux navires à grande vitesse.

- **Les Services Express régionaux métropolitains ligériens (SERM), la Région labellisée**

Parce qu'ils répondent directement aux priorités régionales en termes de mobilités, de transition écologique et d'aménagement du territoire, la Région a voulu initier, porter et animer le développement de Services Express Régionaux Métropolitains sur son territoire. Il s'agit d'un **projet phare de son plan de transport régional** et un symbole de sa volonté d'encourager l'intermodalité. En juin dernier, en partenariat avec Nantes Métropole et Saint-Nazaire Agglomération, elle obtenait la labellisation auprès de l'Etat du SERM Nantes-Saint-Nazaire. L'année 2025 sera consacrée à l'élaboration du dossier de préfiguration du SERM dans le cadre d'un travail étroit entre les services des trois principales autorités organisatrices associant l'Etat mais aussi les territoires concernés et leurs élus en vue d'obtenir le moment venu le statut de SERM par arrêté du ministre des Transports devant ouvrir droit à des financements spécifiques de l'Etat.

L'objectif de la Région est d'améliorer la qualité des transports du quotidien, notamment en augmentant la fréquence et la fiabilité des dessertes des zones périurbaines, et de diminuer ainsi l'isolement des territoires périurbains et ruraux qui sont aujourd'hui insuffisamment connectés aux centres urbains.

Ainsi, la Région voit dans les SERM une **opportunité supplémentaire de traduire son ambition d'une offre multimodale cohérente et cadencée** (ferroviaire, tramway, cars, bus, vélo, covoiturage, transport à la demande), intégrant les réseaux urbains et régionaux, et maillant les territoires par des pôles d'échanges adaptés, des parkings relais et des itinéraires sécurisés pour les modes actifs.

Ambition 2 : une coopération réaffirmée avec les territoires

Pour accompagner ce choc d'offre, la Région poursuit son travail étroit de coopération avec les territoires et développe des services de mobilité pour que chaque Ligérien puisse utiliser facilement le réseau de transport régional.

- Des services pour un parcours sans couture

Afin d'apporter aux voyageurs des services intégrés et fluides pour faciliter les voyages au sein du territoire et encourager le report modal, la Région va poursuivre le **déploiement d'une ambition numérique forte avec le développement de nouveaux services physiques et digitaux**. Ils recouvriront l'information voyageurs (y compris en temps réel), le calcul d'itinéraire tous modes (y compris pour des modes de transport dont la Région n'est pas autorité organisatrice), la réservation, le paiement ou l'abonnement aux services, l'accès à une relation client et un service après-vente encore amélioré.

Cette ambition sera très concrètement déployée au travers **d'un système régional de distribution des titres de transport tous modes** – notamment grâce à la prise en main de la distribution des titres ferroviaires jusqu'à présent assurée par la SNCF - qui permettra de distribuer les titres de la Région en toute autonomie. L'utilisateur ligérien pourra se procurer sur une **plateforme de service numérique multimodale**, ouverte à tous les opérateurs de mobilité et interfacée avec les réseaux urbains et les régions limitrophes, les titres de transport Aléop en car, en TER et en navire en un seul acte d'achat physique (guichets, bornes) ou virtuel. Une attention particulière sera portée sur le niveau de service apporté aux usagers via un outil de gestion de relation client. Pratique et accessible à tous, cette plateforme numérique unique entrera progressivement en service à partir de 2026.

Le déploiement de ces services et projets permettra également à la Région d'être totalement souveraine dans la maîtrise de la donnée.

- Une nouvelle gouvernance opérationnelle pour déployer une offre de transport adaptée aux besoins des territoires

En tant que cheffe de file des mobilités régionales, la Région coopère avec l'ensemble des territoires pour répondre aux attentes des concitoyens. Première Région de France à avoir signé un **Contrat opérationnel de mobilité**, la Région se saisit pleinement de cet outil de coopération et de planification afin de travailler main dans la main avec les territoires et de proposer des solutions de mobilités adaptées à chacun d'entre eux.

A l'aune des nouveaux enjeux économiques, écologiques, sociaux, et pour mettre en œuvre son ambition renforcée en matière d'offres et de services à la mobilité, la Région s'attachera à développer une **structure de gestion opérationnelle des mobilités au niveau régional : Pays de la Loire Mobilités, un outil de mise en œuvre concrète de l'ambition régionale en matière de multimodalité et d'intermodalité**. A noter par exemple que, grâce à sa mobilisation, la Région des Pays de la Loire enregistre aujourd'hui le taux de covoiturage intermédiaire le plus fort de France. Pays de la Loire mobilités pourrait permettre une mutualisation des moyens, et une simplification des processus au service de l'ensemble des territoires et des différents modes : covoiturage, services vélo, transport à la demande.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces contrats opérationnels de mobilités devra s'accompagner de nouvelles modalités de financement travaillées conjointement entre la Région et les EPCI.

Les Pays de la Loire pourront ainsi relever collectivement le défi de services à la mobilité performants, organisés pour accompagner le développement économique, encourager la transition écologique et œuvrer à la cohésion sociale et territoriale.

2. Des actions au service de la transition écologique poursuivies

Dans un contexte de dérèglement climatique et de tension sur notre approvisionnement en énergie, la Région recentrera son action sur ses compétences socles, en désintermédiation et axera ses efforts sur les projets avec un fort effet levier. Elle poursuivra également son travail d'animation et de planification dans le cadre de ses compétences en matière de déchets et d'énergie, air, climat pour contribuer aux ambitions figurant dans le Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La Région animera également des projets structurants autour de l'hydrogène et le développement des énergies renouvelables.

L'engagement de la Région dans ce domaine se déclinera donc en trois ambitions fortes en 2025 :

Ambition 1 : soutenir la décarbonation des activités

- **Le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire comme hub énergétique bas carbone stratégique sur l'Atlantique.**

Pour y parvenir, la Région va notamment poursuivre en 2025 son soutien à la transformation du modèle écologique et économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire. Elle soutient plusieurs projets structurants au travers du CPER 2021-2027 dont le renouvellement de la forme-écluse Joubert et le projet quai EOLE du Grand Port Maritime, qui a vocation à accueillir une **plateforme de stockage, d'assemblage et de transport des éoliennes en mer flottantes et posées**. Elle a pour objectif de faire du Grand Port un hub énergétique bas carbone. Dans le cadre du projet de zone industrielle bas carbone « Loire Estuaire », la Région avec l'Association des industriels Loire Estuaire, le Grand Port Maritime de Saint Nazaire et les collectivités locales, se sont engagés à réaliser plus d'une **vingtaine de projets concrets pour accélérer la décarbonation et la transition énergétique de ce territoire industriel**. L'objectif ambitieux est de définir une trajectoire pour atteindre un « net zéro » d'émissions de carbone d'ici 2050.

- **Les EMR, comme 1ère source d'énergie renouvelable à horizon 2050**

La Région engage l'ensemble de ses compétences pour faire des Energies Marines Renouvelables (EMR) la première source d'énergie renouvelable en Pays de la Loire à horizon 2050. Elle met en œuvre une politique globale associant une participation active à la planification stratégique maritime, l'intégration des EMR dans la planification énergétique de la Région, la transformation des infrastructures du GPM, le soutien de projets de R&D et d'innovation, le soutien et l'accompagnement de la filière économique, à l'export et à la formation.

- **Le choc d'offre des mobilités au service de la décarbonation**

Le maintien du choc d'offres prévu pour les mobilités (développement de l'offre ferroviaire, évolution de l'offre routière, déploiement de nouveaux services physiques et digitaux, déploiement des services express régionaux métropolitains, etc.) permettra d'ici 2030 de réduire l'usage de la voiture individuelle et de réduire ainsi les émissions de GES de - 16 000 tonnes éq.CO2.

Ambition 2 : préserver nos ressources

La Région poursuivra en 2025 l'accélération de **la reconquête de l'eau et de la préservation de la biodiversité de son territoire.**

L'engagement de la Région pour 2025 se décline donc autour des 2 axes suivants :

- La reconquête de la ressource en eau

Pour stopper la dégradation de la qualité de l'eau, avec l'objectif de réduire de 60% l'utilisation des phytosanitaires sur les aires de captages à horizon 2030, **la Région poursuivra notamment son action sur les 47 captages d'eau potable prioritaires.** Une **couverture totale du territoire régional par des contrats territoriaux eau** sera par ailleurs déployée. Ces contrats comporteront obligatoirement des **actions pour améliorer la qualité de l'eau** dans les captages prioritaires. Des **formations** à destination des élus locaux et des animateurs des Schémas de cohérence territoriale seront aussi proposées. En parallèle, la mise en travaux d'expérimentations de restauration de la qualité de l'eau aura lieu telle que prévue par le LIFE Revers'eau.

La Région poursuivra également son **engagement sans précédent dans les travaux de rééquilibrage du lit de la Loire à l'amont de Nantes et** sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France. 2025 verra ainsi la finalisation des opérations de restauration de la Loire sur le secteur d'Oudon et des travaux d'ampleur au niveau de Sainte-Luce-sur-Loire à Bellevue.

- La préservation de la biodiversité

La Région poursuivra par ailleurs la coordination de 4 parcs naturels régionaux couvrant 13% du territoire, de 23 Réserves naturelles régionales et de 41 sites terrestres Natura 2000. **Deux territoires devraient obtenir leur relabellisation par l'Etat en parc naturel régional, Normandie Maine et Loire Anjou Touraine, et la Région labellisera une vingt quatrième réserve naturelle régionale, le marais du bout du sac à Beauvoir sur mer.**

La Région continuera également sa mobilisation pour l'estuaire de la Loire, cet espace naturel aux fonctions écologiques majeures afin de mettre en place une gouvernance permettant de **définir un projet commun pour l'estuaire.**

Enfin, la Région se mobilisera pour préserver les haies, au rôle écologique majeur. Pour stopper l'érosion des haies et inverser la tendance, **la Région agira aux côtés des acteurs pour préserver les 187 600 km de haies déjà en place et planter 500 km supplémentaires de haies chaque année. Ce travail de préservation des haies pourra s'appuyer sur la dynamique naissante du programme LIFE biodiv'France.**

D. Défi n° 4 : Agir en proximité, pour un développement équilibré de nos territoires

Œuvrer quotidiennement pour un développement équilibré de nos territoires, c'est inscrire notre action dans les **grands enjeux d'avenir**. La Région déploie ainsi sa politique territoriale, adoptée au budget 2023, pour promouvoir les priorités régionales : emploi, jeunesse et transitions. C'est aussi innover en proposant des outils responsables en faveur de l'environnement, comme la nouvelle offre d'accompagnement des acteurs locaux à la sobriété foncière ainsi que pour l'accès aux soins avec le Doctobus.

La Région doit également tenir son rôle de facilitateur pour les projets des acteurs des territoires, en leur permettant de bénéficier des fonds européens, et articuler les objectifs de l'Union Européenne avec les besoins des Pays de la Loire.

Œuvrer pour les territoires, c'est aussi agir en **proximité** des Ligériens, notamment en rapprochant la Région des territoires avec la création de Maisons de la Région, porteuses d'une offre de services en matière de développement local.

1. S'assurer d'un développement équitable des territoires

Dans un contexte budgétaire contraint, la Région a fait le choix ambitieux de maintenir son soutien à l'investissement local en confirmant son niveau d'accompagnement sur cette politique telle qu'elle avait été initiée en 2023 et inscrite au CPER 2021 - 2027 en mobilisant au total 100 M€ de 2023 à 2026, auxquels s'ajoutent 108 M€ sur 2021-2027 de crédits que la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a souhaité dédier entièrement aux territoires.

Ce choix permettra en 2025 de :

- **finaliser le déploiement de la politique territoriale 2023-2026** et notamment la signature des Pactes stratégiques régionaux et des contrats de territoire en cours de finalisation sur 21 territoires.

- **déployer le mode projet dans les territoires** avec le recentrage de l'ambition régionale avec **trois actions concrètes portées par la collectivité régionale** et impliquant l'arrêt de partenariats avec certains acteurs (Résoville, PING) :

- La structuration et le déploiement d'une offre de services en matière d'ingénierie et d'animation territoriale afin d'accompagner les stratégies et les projets de développement des collectivités notamment sur la sobriété foncière ;
- L'accompagnement des intercommunalités sur les enjeux de réindustrialisation de leurs territoires grâce à la mobilisation d'une task force Région-Etat pour la création de sites clés en main régionaux ;
- La création d'une mission régionale de connaissance des dynamiques territoriales, nécessaire pour affirmer le rôle de la Région en tant que collectivité d'aménagement.

2. Agir en faveur de la santé avec les acteurs des territoires

Le système de santé ne permet plus aujourd'hui de garantir un accès aux soins équitable et de qualité sur l'ensemble du territoire français.

L'organisation et la répartition des professionnels de santé sont des sujets de débats cruciaux pour améliorer l'accès des patients aux soins.

A ce titre, la Région a toujours été aux côtés des professionnels et des territoires afin de répondre à cet enjeu. Cependant, le contexte budgétaire nécessite de renouveler son action en matière de santé dans les territoires.

Ainsi, la Région n'accompagnera plus les projets d'investissement et d'équipements des collectivités locales et des centres hospitaliers en matière d'accès aux soins (création/extension des maisons de santé pluriprofessionnelles ; centres de santé ; équipements hospitaliers ; Fonds régional d'accompagnement d'innovation en santé) et elle concentrera son action à partir de **sa compétence formation** et au sein de son **offre de service en ingénierie**, permettant d'impulser des projets novateurs.

2025 sera donc marquée par la mise en œuvre de solutions concrètes dans les territoires au premier rang desquelles le **Doctobus**. Ce dernier sera déployé en novembre 2025 en Sarthe sur un territoire d'expérimentation, objet d'un travail de co-construction étroit avec l'ensemble des acteurs concernés.

Parallèlement, la **collaboration avec les facultés de santé d'Angers et de Nantes** se poursuit afin de rapprocher les internes en médecine générale des territoires vulnérables.

En effet, depuis quelques années, ces deux facultés de santé, avec l'appui de leurs départements de médecine générale, initient des actions visant à décentraliser leur action au-delà des villes hospitalo-universitaires pour mieux répondre en proximité aux besoins des territoires. C'est ce mouvement innovant que la Région souhaite contribuer à impulser.

Enfin, dans un souci de proximité avec les acteurs et habitants des territoires, la Région ambitionne de déployer une nouvelle **offre de services en ingénierie à destination des territoires**. Cette nouvelle orientation implique un **recentrage de la Région sur son action en santé publique** (arrêts de partenariats avec des associations de prévention en santé, Gérontopôle, ...). Cependant, parce que la jeunesse est une priorité, la Région poursuivra **son soutien et sa collaboration auprès des cinq Maisons des Adolescents** (MDA) départementales, bénéficiant d'un maillage territorial dense et permettant ainsi d'accompagner plus de jeunes dans leurs problématiques (près de 10 000 jeunes Ligériens sont accueillis annuellement au sein des MDA).

3. Permettre aux territoires et aux acteurs de la Région de bénéficier des fonds européens

Conformément à son souhait de simplifier les fonds européens et d'en améliorer la lisibilité et l'intelligibilité, la Région innove en proposant un seul rapport pour l'ensemble des fonds européens sur ce budget primitif 2025. Ce rapport unique permet d'avoir une vision d'ensemble des crédits européens inscrits au budget régional.

Sur la période de programmation des Fonds européens dite « 2014-2020 », la Région a assuré les responsabilités d'autorité de gestion pour la totalité du fonds européen de développement régional (FEDER), une partie du fonds social européen (FSE), la totalité du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou d'organisme intermédiaire pour une partie du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

A la suite de cette expérience nouvelle de responsabilité d'autorité de gestion, le Conseil régional a autorisé, en octobre 2020, la Présidente à solliciter de nouveau cette compétence d'autorité de gestion pour le FEDER et le FSE+, le nouveau fonds pour une transition juste (FTJ), autorité de gestion régionale (AGR) pour une partie du FEADER (mesures dites « surfaciques ») sur un périmètre différent et organisme intermédiaire pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour la période de programmation dite « 2021- 2027 ».

Ces fonds interviennent dans des domaines extrêmement variés en lien avec les priorités régionales : mobilité, rénovation énergétique, innovation, recherche, technologies de l'information et de la communication, protection de l'environnement et de la biodiversité, formation professionnelle,

orientation, développement rural, investissements dans les exploitations agricoles, dans le secteur de la pêche ou de l'aquaculture....

Toujours dans un souci de simplification, **chaque fonds structurel fait dorénavant l'objet d'un seul programme financier pour cette période 2021-2027**. A titre d'exemple, le FEDER comportait 7 programmes financiers en 2015-2020, il en compte un seul sur cette programmation.

Ainsi, si la programmation 2014-2022 est dans sa phase de clôture et donc avec un montant d'inscription de crédits en forte baisse par rapport au BP 2024, **la période de programmation dite 2021-2027 entre, elle, dans sa phase de développement et de dynamique de mise en œuvre**. A ce titre, la Région maintient donc une trajectoire de **consommation ambitieuse expliquant que le niveau de crédits inscrits au BP 2025 soit important pour les fonds européens**. Par ailleurs, l'année 2025 sera la première année de l'application du mécanisme dit de « dégageement d'office », c'est-à-dire un risque de diminution des enveloppes des programmes si le niveau de consommation n'atteint pas des seuils minima fixés.

Concernant l'enveloppe **FEDER 2021-2027**, le taux de programmation est de plus de 11%, se situant dans la moyenne nationale. Les besoins en crédits de paiement pour 2025 vont s'accélérer compte tenu de la clôture de la programmation 2014-2020 et de la dynamique constatée et à venir sur 2024-2025.

Le **programme FSE+ pour 2021-2027** affiche quant à lui un taux de programmation de 52%, au-dessus des moyennes nationale et européenne. L'année 2025 sera consacrée à une accélération des paiements de la nouvelle programmation en poursuivant l'objectif de simplification.

Au-delà de l'engagement de l'Europe dans la transition vers la neutralité carbone à travers le **FEDER**, la Région a obtenu par son action un financement supplémentaire européen que constitue le **Fonds de Transition Juste (FTJ)** concentré sur le territoire du Pacte de Cordemais, impacté par la fermeture de la centrale à charbon de Cordemais. La première phase de sélection des projets déposés au titre de l'Appel à Manifestation d'intérêt de novembre 2022 a permis de retenir 11 projets fin 2023. Ces derniers sont en cours d'analyse et les premières programmations ont eu lieu (taux de sélection de 20%). L'année 2025 sera donc consacrée à une accélération de la programmation des projets et aux premiers paiements.

Enfin, les crédits dédiés au **FEADER** (fonds hors programme budgétaire régional) sont massivement dédiés au paiement des projets de la programmation 2014-2022 (clôture des paiements en 2025).

En complément, la Région se mobilise pour **faciliter l'accès à l'ensemble des opportunités européennes**, notamment les programmes gérés directement par la Commission européenne (ERASMUS+, Horizon Europe, LIFE...) ou d'autres autorités de gestion en Europe (INTERREG...).

Enfin, la Région poursuivra et renforcera **son accompagnement** à la conduite du changement **de tous les acteurs des programmes européens** en assurant des actions de sensibilisation, de formation, de professionnalisation et d'accompagnement des **porteurs de projets ou des structures intermédiaires** qui agissent pour la mise en œuvre des programmes européens.